



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00391

Numéro SIREN : 392 322 343

Nom ou dénomination : ANGELOTTI AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2013 sous le numéro de dépôt 2573



27 JUIN 2013

~~PROJET DE~~

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

DE

**ANGELOTTI SUD TERRAIN
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CABINET ANGELOTTI**

PAR

ANGELOTTI AMENAGEMENT

EN DATE DU 27 JUIN 2013

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société **Angelotti Aménagement**, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège est situé 180, rue de la Giniessse à Béziers (34500), identifiée sous le numéro unique 392 322 343 RCS Béziers, représentée par son Président, la société Holding L.P.A., elle-même représentée par son Président, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « **Angelotti Aménagement** » ou la « **Société Absorbante** »,
DE PREMIERE PART,

ET :

La société **Angelotti Sud Terrain**, société par actions simplifiée au capital de 211.312 euros, dont le siège est situé Arcade Jacques Cœur Bâtiment C, avenue de Boirargues à Lattes (34970), identifiée sous le numéro unique 350.278.941 RCS Montpellier, représentée par son Président, la société Holding L.P.A., elle-même représentée par son Président, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « **Angelotti Sud Terrain** »,
DE DEUXIEME PART,

La société **Société d'Exploitation du Cabinet Angelotti**, société par actions simplifiée au capital de 194.625 euros, dont le siège est situé 180, rue de la Giniessse à Béziers (34500), identifiée sous le numéro unique 438 721 813 RCS Béziers, représentée par son Président, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « **Cabinet Angelotti** »,
DE TROISIEME PART,

Angelotti Sud Terrain et Cabinet Angelotti agissant conjointement mais non solidairement, sont ci-après collectivement dénommées les « **Sociétés Absorbées** ».

SOMMAIRE

PREAMBULE	
I. Présentation des Sociétés Fusionnées	4
1. Présentation de la Société Absorbante	4
2. Présentation des Sociétés Absorbées	4
2.1. Angelotti Sud Terrain	4
2.2. Cabinet Angelotti	5
II. Liens entre les sociétés intéressées	5
1. Liens en capital	5
2. Dirigeants communs	6
III. Motifs et buts des fusions	6
IV. Définitions	6
ARTICLE 1 : OBJET DES FUSIONS ENVISAGEES	7
ARTICLE 2 : INDISSOCIABILITE DES FUSIONS	7
ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DES FUSIONS	7
ARTICLE 4 : COMPTES SERVANT DE BASE AUX FUSIONS	7
ARTICLE 5 : METHODE D'EVALUATION DES BIENS APPORTES	8
ARTICLE 6 : DESIGNATION DES APPORTS	8
6.1. Désignation des apports d'Angelotti Sud Terrain	8
6.2. Désignation des apports de Cabinet Angelotti	11
6.3. Récapitulation des apports	13
ARTICLE 7 : REMUNERATION DES APPORTS	13
7.1. Rémunération des apports d'Angelotti Sud Terrain	13
7.2. Rémunération des apports de Cabinet Angelotti	14
7.3. Récapitulation de la rémunération des apports	16
ARTICLE 8 : DISSOLUTION DES SOCIETES ABSORBEES	16
ARTICLE 9 : PROPRIETE - JOUISSANCE	16
ARTICLE 10 : CHARGES ET CONDITIONS	17
10.1. Charges et conditions principales en ce qui concerne la Société Absorbante	17
10.2. Autres charges et conditions en ce qui concerne la Société Absorbante	17
10.3. Engagements des Sociétés Absorbées	18
ARTICLE 11 : REALISATION DEFINITIVE DES FUSIONS - CONDITIONS SUSPENSIVES	19
ARTICLE 12 : DECLARATIONS DES SOCIETES ABSORBEES	20
12.1. Déclarations générales	20
12.2. Déclarations spécifiques	20
ARTICLE 13 : DECLARATIONS FISCALES	22
13.1. Dispositions générales	22
13.2. Dispositions spécifiques	22
ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES	24
14.1. Formalités	24
14.2. Désistement	24
14.3. Remise de titres	25
14.4. Frais	25
14.5. Election de domicile	25
14.6. Pouvoirs	25
LISTE DES ANNEXES	26



IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

I. Présentation des Sociétés Fusionnées

1. Présentation de la Société Absorbante

Angelotti Aménagement est une société par actions simplifiée qui a principalement pour objet :

- l'acquisition de tous terrains, la construction sur ces terrains, ou sur tous autres, de tous immeubles et, la vente ou la location desdits terrains ou immeubles ;
- ~~l'achat et la viabilisation de terrains en vue de les revendre, et plus généralement toutes opérations de lotissement ;~~
- toutes opérations de marchand de biens ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Angelotti Aménagement a été constituée pour une durée qui prendra fin le 14 septembre 2043.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre.

A ce jour, le capital d'Angelotti Aménagement s'élève à 2.000.000 euros et est divisé en 10.000 actions de 200 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Angelotti Aménagement n'a émis aucune obligation, ni aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Angelotti Aménagement ne fait pas d'offre au public de titres financiers.

2. Présentation des Sociétés Absorbées

2.1. Angelotti Sud Terrain

Angelotti Sud Terrain est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui a principalement pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux activités d'aménagements fonciers, lotissement, promotion et opérations de marchands de biens ;
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- la participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Angelotti Sud Terrain a été constituée pour une durée qui prendra fin le 6 avril 2039.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre.

- - - - -

A ce jour, le capital d'Angelotti Sud Terrain s'élève à 211.312 euros et est divisé en 13.207 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Angelotti Sud Terrain n'a émis aucune obligation, ni aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Angelotti Sud Terrain ne fait pas d'offre au public de titres financiers.

2.2. Cabinet Angelotti

Cabinet Angelotti est une société par actions simplifiée qui a principalement pour objet, en France et dans tous pays :

- l'exploitation, directement ou par location-gérance, de toutes activités de marchands de biens, et notamment l'achat et la vente de terrains à bâtir, ainsi que celles d'agent immobilier, aménageur, lotisseur, promoteur ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Cabinet Angelotti a été constituée pour une durée qui prendra fin le 30 juillet 2100.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre.

A ce jour, le capital Cabinet Angelotti s'élève à 194.625 euros et est divisé en 2.595 actions de 75 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Cabinet Angelotti n'a émis aucune obligation, ni aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Cabinet Angelotti ne fait pas d'offre au public de titres financiers.

II. Liens entre les sociétés intéressées

1. Liens en capital

La Société Absorbante ne détient aucun titre des Sociétés Absorbées et les Sociétés Absorbées ne détiennent aucun titre de la Société Absorbante.

A ce jour, la société Holding L.P.A. est titulaire de :

- 10.000 actions d'Angelotti Aménagement, représentant 100 % du capital et des droits de vote de cette société,
- 13.207 actions d'Angelotti Sud Terrain, représentant 100 % du capital et des droits de vote de cette société,
- 2.520 actions de Cabinet Angelotti, représentant 97,11 % du capital et des droits de vote de cette société,

Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, qui est titulaire de 75 actions de Cabinet Angelotti représentant 2,89 % du capital et des droits de vote de cette société, est également titulaire 18.997 actions de la société Holding L.P.A., représentant 99,98% du capital et des droits de vote de cette société.

2. Dirigeants communs

- La société Holding L.P.A., représentée par son Président Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI est le Président d'Angelotti Aménagement et d'Angelotti Sud Terrain.
- Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI est Président de Cabinet Angelotti.

III. Motifs et buts des fusions

Angelotti Aménagement, Angelotti Sud Terrain et Cabinet Angelotti sont des sociétés sœurs contrôlées à 100 % ou quasiment 100 % par, la société Holding L.P.A., les trois sociétés du groupe ANGELOTTI ayant des activités connexes.

Les fusions objet des présentes s'inscrivent dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont les Sociétés Fusionnées font partie.

En conséquence, afin de simplifier l'organigramme du groupe ANGELOTTI et regrouper ainsi au sein d'une même structure juridique ces activités connexes, il est envisagé de procéder à la fusion-absorption d'Angelotti Sud Terrain et Cabinet Angelotti par Angelotti Aménagement.

Cette restructuration permettra au groupe ANGELOTTI :

- d'améliorer son modèle d'entreprise en le rendant plus efficace en termes de développement et de rentabilité,
- d'amplifier la mise en œuvre des synergies opérationnelles,
- d'éliminer les coûts liés à l'existence de plusieurs sociétés avec des activités connexes au sein du groupe.

Les deux opérations de fusion seront réalisées le même jour et concomitamment : Angelotti Aménagement absorbera ainsi, par voie de fusion, ses deux sociétés sœurs: (i) Angelotti Sud Terrain et (ii) Cabinet Angelotti.

A l'effet de réaliser les opérations de fusion objet des présentes, Angelotti Aménagement procédera à deux augmentations de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit des Sociétés Absorbées.

Ces fusions constituent des opérations de restructuration interne du groupe ANGELOTTI. A l'issue de leur réalisation, la société Holding L.P.A sera l'associé majoritaire de la Société Absorbante, et détiendra environ 99,67 % du capital et des droits de vote de cette société.

IV. Définitions

Certains termes utilisés dans le présent traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit en annexe IV ci-après, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes. L'usage du terme "y compris" ou "notamment" implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa. Les définitions données par un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI LES PROJETS DE FUSION SUIVANTS :

ARTICLE 1 : OBJET DES FUSIONS ENVISAGEES

En vue des fusions-absorptions d'Angelotti Sud Terrain et de Cabinet Angelotti par Angelotti Aménagement, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce et R. 236-1 et suivants du même Code, chacune des Sociétés Absorbées apporte à Angelotti Aménagement, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si les fusions sont réalisées :

- le patrimoine de chaque Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à chaque Société Absorbée à cette époque, sans exception ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de chaque Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

ARTICLE 2 : INDISSOCIABILITE DES FUSIONS

2.1. Les parties sont expressément convenues que les fusions-absorptions de d'Angelotti Sud Terrain et de Cabinet Angelotti par Angelotti Aménagement forment un ensemble indissociable, chaque fusion ne pouvant être réalisée que si tous les deux projets de fusion ont été préalablement approuvés, étant précisé que dans une telle hypothèse, les fusions seront réalisées concomitamment.

2.2. Toutefois, il est expressément convenu que :

- à tout moment jusqu'à la date de publication des avis de projet de fusion dans le BODACC, les dirigeants des Sociétés Fusionnées pourront décider par voie d'avenant au présent traité, d'exclure une des Sociétés Absorbées du périmètre des fusions qui seront soumises aux assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnées,
- à défaut, lesdites assemblées pourront exclure une des Sociétés Absorbées du périmètre des fusions.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DES FUSIONS

Les parties conviennent que les fusions prendront effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 (ci-après dénommée la « **Date d'Effet des Fusions** »).

Les opérations, tant actives que passives, engagées par les Sociétés Absorbées depuis cette date jusqu'à la Date de Réalisation des Fusions, seront ainsi réputées avoir été accomplies pour le compte de la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

Les comptes des Sociétés Absorbées afférents à cette période seront immédiatement remis à la Société Absorbante.

ARTICLE 4 : COMPTES SERVANT DE BASE AUX FUSIONS

Les termes et conditions des présents projets de fusion ont été établis par la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, sur la base :

- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Aménagement figurant en annexe 4.a ci-après, certifiés par le commissaire aux comptes le 12 juin 2013 et approuvés par l'associé unique de cette société le 27 juin 2013 ;
- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Sud Terrain figurant en annexe 4.b ci-après, certifiés par le commissaire aux comptes le 12 juin 2013 et approuvés par l'associé unique de cette société le 27 juin 2013 ;

des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de Cabinet Angelotti figurant en annexe 4.c ci-après, certifiés par le commissaire aux comptes le 12 juin 2013 et approuvés par l'assemblée générale de cette société le 27 juin 2013.

ARTICLE 5 : METHODE D'EVALUATION DES BIENS APPORTES

Angelotti Aménagement, Angelotti Sud Terrain et Cabinet Angelotti sont sous le contrôle commun de la société HOLDING L.P.A. (elle-même sous le contrôle de Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI) dans les proportions exposées au paragraphe II.1 du préambule ci-dessus.

En conséquence, conformément ~~aux dispositions du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, les éléments d'actif et de passif de chaque Société Absorbée~~ seront apportés à la Société Absorbante, pour leur valeur nette comptable à la Date d'Effet des Fusions.

En raison du fait qu'à la date de signature du présent traité et depuis la Date d'Effet des Fusions le résultat couru ainsi que le résultat provisionnel des Sociétés Absorbées ne font pas ressortir de risque de perte susceptible de modifier les valeurs retenues pour les biens apportés, aucune provision pour pertes à subir entre la Date d'Effet des Fusions et la Date de Réalisation des Fusions ne sera comptabilisée.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES APPORTS

6.1. Désignation des apports d'Angelotti Sud Terrain

Angelotti Sud Terrain fait apport à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve des conditions suspensives ci-après fixées, à Angelotti Aménagement qui accepte, de tous biens et droits sans exception ni réserve dont se composait son actif à la date du 1^{er} janvier 2013, Date d'Effet des Fusions, ledit apport comprenant les éléments ci-après sans que l'énumération qui va suivre, puisse être considérée comme limitative :

6.1.1. Actif apporté

L'actif d'Angelotti Sud Terrain dont la transmission est prévue au profit de la Société Absorbante comprenait au 31 décembre 2012, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés :

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	6.474 euros	6.474 euros	-
Fonds commercial dont droit au bail "Montant"	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles			-

Immobilisations corporelles	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Terrains	-	-	-
Constructions	322.351 euros	246.270 euros	76.082 euros
Installations techniques, Matériel et Outillage	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	182.016 euros	140.568 euros	41.449 euros
Total des immobilisations corporelles			117.530 euros

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Participations	7.500 euros	-	7.500 euros
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	5.267 euros	-	5.267 euros
Total des immobilisations financières			12.767 euros

ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Stocks et en cours	1.950.768 euros	128.152 euros	1.822.616 euros
Avances et acomptes versés sur commandes	217.124 euros	-	217.124 euros
Créances clients et comptes rattachés	299.029 euros	-	299.029 euros
Autres créances	2.727.578 euros	-	2.727.578 euros
Valeurs mobilières de placement	1.034.581 euros	-	1.034.581 euros
Disponibilités	3.396.128 euros	-	3.396.128 euros
Charges constatées d'avance -	5.574 euros	-	5.574 euros
Total de l'actif non immobilisé			9.502.629 euros

SOIT UN TOTAL D'ACTIF APORTE

9.632.927 euros

étant précisé que pour le détail des apports figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables d'Angelotti Sud Terrain.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par Angelotti Sud Terrain à Angelotti Aménagement comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve. Il est précisé qu'il est envisagé de procéder avant la Date de Réalisation des Fusions à la cession par Angelotti Sud Terrain d'un immeuble et de ses parkings situés à Lattes figurant au bilan d'Angelotti Sud Terrain pour une valeur nette au 31 décembre 2012 de 107.070.67 euros, agencements compris, cette cession ne donnant pas lieu à l'ajustement de la valeur de l'actif apporté par Angelotti Sud Terrain à Angelotti Aménagement.

6.1.2. Passif pris en charge

En contrepartie de cet apport, et ainsi qu'il sera indiqué ci-après, Angelotti Aménagement prendra en charge la totalité du passif d'Angelotti Sud Terrain qui, au 31 décembre 2012, comprenait les éléments ci-après décrits.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total des provisions pour risques et charges	

DETTES

Emprunts auprès d'établissements de crédit	70.377 euros
Concours bancaires courants	898 euros
Emprunts et dettes financières	51.859 euros
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55.320 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	933.306 euros
Dettes fiscales et sociales	145.885 euros
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	352 euros
Produits constatés d'avance	
Total des dettes	1.257.997 euros

SOIT UN TOTAL DE PASSIF PRIS EN CHARGE

1.257.997 euros

étant précisé que pour le détail du passif pris en charge figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables d'Angelotti Sud Terrain.

Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, représentant légal de la société Holding L.P.A., elle-même représentant légal d'Angelotti Sud Terrain, Société Absorbée, certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif d'Angelotti Sud Terrain à la Date d'Effet des Fusions et le détail de ce passif, sont exacts et sincères ;
- qu'il n'existait, dans Angelotti Sud Terrain, à la Date d'Effet des Fusions, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan qui ne serait pas mentionné dans les annexes aux comptes clos le 31 décembre 2012 ;
- plus spécialement qu'Angelotti Sud Terrain est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites ;
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

6.1.3. Actif net apporté

L'actif apporté s'élevant à : 9.632.927 euros

Et le passif pris en charge à : (1.257.997) euros

**L'actif net comptable apporté
par Angelotti Sud Terrain
représente une valeur de :**

8.374.930 euros

6.2. Désignation des apports de Cabinet Angelotti

Cabinet Angelotti fait apport à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve des conditions suspensives ci-après fixées, à Angelotti Aménagement qui accepte, de tous biens et droits sans exception ni réserve dont se composait son actif à la date du 1^{er} janvier 2013, Date d'Effet des Fusions, ledit apport comprenant les éléments ci-après sans que l'énumération qui va suivre, puisse être considérée comme limitative :

6.2.1. Actif apporté

L'actif de Cabinet Angelotti dont la transmission est prévue au profit de la Société Absorbante comprenait au 31 décembre 2012, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés :

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	1.138 euros	1.138 euros	-
Fonds commercial dont droit au bail "Montant"	375.000 euros	-	375.000 euros
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles			375.000 euros

Immobilisations corporelles	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques, Matériel et Outillage	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	213.573 euros	154.532 euros	59.041 euros
Total des immobilisations corporelles			59.041 euros

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Participations	2.250 001 euros	350.000 euros	1.900.001 euros
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	8.510 euros	-	8.510 euros
Total des immobilisations financières			1.908.511,36 euros

ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au bilan
Stocks et en cours	3.653.181 euros	215.025 euros	3.438.156 euros
Avances et acomptes versés sur commandes	1.702 euros	-	1.702 euros
Créances clients et comptes rattachés	837.323 euros	-	837.323 euros
Autres créances	932.495 euros	-	932.495 euros
Valeurs mobilières de placement	675.172 euros	-	675.172 euros
Disponibilités	504.490 euros	-	504.490 euros
Charges constatées d'avance	12.718 euros	-	12.718 euros
Total de l'actif non immobilisé			6.402.056 euros

SOIT UN TOTAL D'ACTIF APORTE

8.744.608 euros

étant précisé que pour le détail des apports figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables de Cabinet Angelotti.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par Cabinet Angelotti à Angelotti Aménagement comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

6.2.2. Passif pris en charge

En contrepartie de cet apport, et ainsi qu'il sera indiqué ci-après, Angelotti Aménagement prendra en charge la totalité du passif de Cabinet Angelotti qui, au 31 décembre 2012, comprenait les éléments ci-après décrits.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	-
Provisions pour charges	-
Total des provisions pour risques et charges	

DETTES

Emprunts auprès d'établissements de crédit	500.000 euros
Concours bancaires courants	382 euros
Emprunts et dettes financières	593.680 euros
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6.001 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.985.717 euros
Dettes fiscales et sociales	133.214 euros
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	6.900 euros
Produits constatés d'avance	-
Total des dettes	3.225.893 euros

SOIT UN TOTAL DE PASSIF PRIS EN CHARGE

3.225.893 euros

étant précisé que pour le détail du passif pris en charge figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables de Cabinet Angelotti.

Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, représentant légal de Cabinet Angelotti, Société Absorbée, certifie :

que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de Cabinet Angelotti à la Date d'Effet des Fusions et le détail de ce passif, sont exacts et sincères ;

qu'il n'existait, dans Cabinet Angelotti, à la Date d'Effet des Fusions, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan qui ne serait pas mentionné dans les annexes aux comptes clos le 31 décembre 2012 ;

plus spécialement que Cabinet Angelotti est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites ;

et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

6.2.3. Actif net apporté

L'actif apporté s'élevant à : 8.744.608 euros

Et le passif pris en charge à : (3.225.893) euros

**L'actif net comptable apporté
par Cabinet Angelotti
représente une valeur de : 5.518.715 euros**

6.3. Récapitulation des apports

- Actif net comptable apporté par Angelotti Sud Terrain 8.374.930 euros

- Actif net comptable apporté par Cabinet Angelotti 5.518.715 euros

Total des apports des Sociétés Absorbées 13.893.644 euros

ARTICLE 7 : REMUNERATION DES APPORTS

Les parités d'échange des fusions-absorptions, objet des présentes, ont été déterminées sur la base de la valeur réelle des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante, suivant les méthodes définies en annexe 7 des présentes.

7.1. Rémunération des apports d'Angelotti Sud Terrain

7.1.1. Parité d'échange des actions

La parité d'échange a été déterminée sur la base de la valeur réelle de chacune des sociétés, suivant les méthodes d'évaluation décrites en annexe 7 des présentes.

Sur la base de cette méthode, il ressort que :

- la valeur de chaque action de la Société Absorbée Angelotti Sud Terrain s'élève à 903,44 euros

- la valeur de chaque action de la Société Absorbante Angelotti Aménagement s'élève à 3.433,87 euros

En conséquence, afin de faciliter les opérations d'échange des droits sociaux, les parties sont convenues de fixer le rapport d'échange à :

3.474 actions d'Angelotti Aménagement pour 13.207 actions d'Angelotti Sud Terrain.

7.1.2. Augmentation du capital de la Société Absorbante

Pour rémunérer l'actif net apporté par Angelotti Sud Terrain, la Société Absorbante devra créer, compte tenu du rapport d'échange défini au paragraphe 7.1.1 ci-dessus, 3.474 actions nouvelles qui seront échangées contre les 13.207 actions composant le capital d'Angelotti Sud Terrain.

En conséquence, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital de 694.800 euros, par création de 3.474 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros chacune.

7.1.3. Attribution des actions nouvelles

Les 3.474 actions nouvelles émises par Angelotti Aménagement seront attribuées directement par la Société Absorbante, à l'associé unique d'Angelotti Sud Terrain, à raison de 3.474 actions d'Angelotti Aménagement pour 13.207 actions d'Angelotti Sud Terrain.

En conséquence, la société Holding L.P.A., en tant qu'associé unique d'Angelotti Sud Terrain, recevra, en échange des 13.207 actions d'Angelotti Sud Terrain dont elle est titulaire, 3.474 actions d'Angelotti Aménagement.

Ces actions nouvelles seront assimilées aux actions déjà existantes de la Société Absorbante. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions existantes, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société Absorbante ou lors de sa liquidation.

Elles porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation des Fusions et donneront droit au bénéfice de toutes distributions de dividendes décidées à partir de cette date.

7.1.4. Prime de fusion

La différence entre (i) la valeur de l'actif net apporté par Angelotti Sud Terrain et (ii) la valeur nominale des nouvelles actions émises par la Société Absorbante en contrepartie dudit apport, constituera le montant de la prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante à un compte intitulé « Prime de fusion » et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la Société Absorbante, soit :

Actif net apporté par Angelotti Sud Terrain	8.374.929,77 euros
Augmentation du capital de la Société Absorbante	694.800,00 euros
Prime de fusion	7.680.129,77 euros

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante :

- d'autoriser le Président à procéder à l'imputation sur la prime de fusion de tout ou partie des frais, droits et impôts résultant de la fusion ;
- d'autoriser la réalisation sur ladite prime, de tous prélèvements en vue de satisfaire aux prescriptions de la réglementation fiscale, notamment pour la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme provenant d'Angelotti Sud Terrain ;
- en tant que de besoin, d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci toutes autres affectations que l'incorporation au capital.

7.2. Rémunération des apports de Cabinet Angelotti

7.2.1. Parité d'échange des actions

La parité d'échange a été déterminée sur la base de la valeur réelle de chacune des sociétés, suivant les méthodes d'évaluation décrites en annexe 7 des présentes.

Sur la base de cette méthode, il ressort que :

.

.

.

.

- la valeur de chaque action de la Société Absorbée Cabinet Angelotti s'élève à 2.310,84 euros
- la valeur de chaque action de la Société Absorbante Angelotti Aménagement s'élève à 3.433,87 euros

En conséquence, afin de faciliter les opérations d'échange des droits sociaux, les parties sont convenues de fixer le rapport d'échange à :

2 actions d'Angelotti Aménagement pour 3 actions de Cabinet Angelotti.

7.2.2. Augmentation du capital de la Société Absorbante

Pour rémunérer l'actif net apporté par Cabinet Angelotti, la Société Absorbante devra créer, compte tenu du rapport d'échange défini au paragraphe 7.2.1 ci-dessus, 1.730 actions nouvelles qui seront échangées contre les 2.595 actions composant le capital de Cabinet Angelotti.

En conséquence, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital de 346.000 euros, par création de 1.730 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros chacune.

7.2.3. Attribution des actions nouvelles

Les 1.730 actions nouvelles émises par Angelotti Aménagement seront attribuées directement par la Société Absorbante, aux associés de Cabinet Angelotti, à raison de 2]actions d'Angelotti Aménagement pour 3]actions de Cabinet Angelotti.

En conséquence :

- la société Holding L.P.A., en tant qu'associé de Cabinet Angelotti, recevra, en échange des 2.520 actions de Cabinet Angelotti dont elle est titulaire, 1.680 actions d'Angelotti Aménagement ;
- Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI., en tant qu'associé de Cabinet Angelotti, recevra, en échange des 75 actions de Cabinet Angelotti dont il est titulaire, 50 actions d'Angelotti Aménagement.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions déjà existantes de la Société Absorbante. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions existantes, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société Absorbante ou lors de sa liquidation.

Elles porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation des Fusions et donneront droit au bénéfice de toutes distributions de dividendes décidées à partir de cette date.

7.2.4. Prime de fusion

La différence entre (i) la valeur de l'actif net apporté par Cabinet Angelotti et (ii) la valeur nominale des nouvelles actions émises par la Société Absorbante en contrepartie dudit apport, constituera le montant de la prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante à un compte intitulé « Prime de fusion » et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la Société Absorbante, soit :

- Actif net apporté par Cabinet Angelotti	5.518.714,71 euros
- Augmentation du capital de la Société Absorbante	346.000,00 euros
- Prime de fusion	5.172.714,71 euros

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante :

- d'autoriser le Président à procéder à l'imputation sur la prime de fusion de tout ou partie des frais, droits et impôts résultant de la fusion ;

d'autoriser la réalisation sur ladite prime, de tous prélèvements en vue de satisfaire aux prescriptions de la réglementation fiscale, notamment pour la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme provenant de Cabinet Angelotti ;

en tant que de besoin, d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci toutes autres affectations que l'incorporation au capital.

7.3. Récapitulation de la rémunération des apports

7.3.1. Parités d'échange des actions

- 3.474 actions d'Angelotti Aménagement pour 13.207 actions d'Angelotti Sud Terrain

- 2 actions d'Angelotti Aménagement pour 3 actions de Cabinet Angelotti

7.3.2. Augmentations du capital de la Société Absorbante

- Augmentation du capital d'Angelotti Aménagement au titre de la fusion-absorption d'Angelotti Sud Terrain	694.800 euros
- Augmentation du capital d'Angelotti Aménagement au titre de la fusion-absorption de Cabinet Angelotti	346.000 euros
- <u>Montant total des augmentations de capital de la Société Absorbante</u>	<u>1.040.800 euros</u>

7.3.3. Primes de fusion

• Prime de la fusion-absorption d'Angelotti Sud Terrain	7.680.129,77 euros
• Prime de la fusion-absorption de Cabinet Angelotti	5.172.714,71 euros
- <u>Montant total des primes de fusion</u>	<u>12.852.844,48 euros</u>

ARTICLE 8 : DISSOLUTION DES SOCIETES ABSORBEES

Chaque Société Absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion de cette société, c'est-à-dire à la Date de Réalisation des Fusions.

ARTICLE 9 : PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession de l'universalité du patrimoine des Sociétés Absorbées comprenant l'ensemble des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter de la Date de Réalisation des Fusions.

Jusqu'à la Date de Réalisation des Fusions, les Sociétés Absorbées continueront de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de leurs actifs sociaux.

Toutefois, elles ne prendront aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis la Date d'Effet des Fusions par les Sociétés Absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société Absorbante, cette dernière acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant à la Date d'Effet des Fusions.

A cet égard, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, représentant légal de la société Holding L.P.A., elle-même représentant légal d'Angelotti Sud Terrain, et représentant légal de cabinet Angelotti, déclare qu'il n'a pas été fait depuis le 1^{er} janvier 2013, Date d'Effet des Fusions, (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la Date de Réalisation des Fusions) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI déclare qu'il n'a été pris, depuis la Date d'Effet des Fusions (et qu'il ne sera pris jusqu'à la Date de Réalisation des Fusions) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la Date de Réalisation des Fusions) à aucune création de passif en dehors des opérations commerciales courantes, à l'exception de la cession par Angelotti Sud Terrain de bureaux et parking situés à Lattes tel que visé à l'article 6.1.1 ci-dessus.

ARTICLE 10 : CHARGES ET CONDITIONS

10.1. Charges et conditions principales en ce qui concerne la Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

A/ D'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, inscriptions, obligations et autres engagements divers qui peuvent être attachés aux créances et engagements des Sociétés Absorbées.

B/ La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés par chaque Société Absorbée, et notamment les fonds de commerce à elle apportés, avec tous leurs éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où tout se trouvera à la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit et sans pouvoir exercer aucun recours pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

C/ La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation des Fusions, tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances de dommages-ouvrages et d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre les Sociétés Absorbées. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de chacune des Sociétés Absorbées.

D/ Les apports des Sociétés Absorbées sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'état, l'intégralité du passif des Sociétés Absorbées, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif des Sociétés Absorbées, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation des Fusions. La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de chacune des Sociétés Absorbées, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge, les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure au 1^{er} janvier 2013, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive des fusions.

10.2. Autres charges et conditions en ce qui concerne la Société Absorbante

A/ La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation des fusions, notamment pour intenter ou défendre, aux lieu et place des Sociétés Absorbées, dans le cadre de toutes actions contentieuses en cours ou nouvelles, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour

recouvrer, recevoir ou payer toutes sommes dues en exécution de décisions de justice ou de transactions.

B/ La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation des Fusions, les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnement, ainsi que toutes charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens et droits apportés.

C/ La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

D/ La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation des Fusions dans le bénéficiaire et la charge des contrats de toute nature liant les Sociétés Absorbées à des tiers.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, les Sociétés Absorbées s'engageant, chacune pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

E/ La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la réalisation des fusions, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

F/ Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail conclus entre une Société Absorbée et ses salariés et en cours à la Date de Réalisation des Fusions seront transférés à la Société Absorbante et subsisteront entre la Société Absorbante et lesdits salariés dont la liste des noms figurent en annexe 10.2 F/.a des présentes, pour Angelotti Sud Terrain et en annexe 10.2 F/.b des présentes, pour Cabinet Angelotti.

La Société Absorbante sera donc substituée aux Sociétés Absorbées en ce qui concerne tous les droits et obligations attachés à ces contrats, toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

10.3. Engagements des Sociétés Absorbées

A/ Chaque Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation des Fusions, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, chaque Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition des éléments de son patrimoine social sur des biens, objets de la présente opération, en dehors des opérations sociales courantes et des opérations expressément visées dans le présent traité, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Chaque Société Absorbée s'oblige à se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent traité.

C/ Chaque Société Absorbée a notifié ou notifiera auprès de chaque cocontractant avec lequel elle est liée par un contrat *intuitu personae* et/ou comportant une clause de changement de contrôle, son projet de fusion avec la Société Absorbante, en vue de l'informer et/ou d'obtenir son accord pour transférer les droits et obligations dudit contrat à la Société Absorbante, étant précisé que la non obtention de l'accord du cocontractant ne constituera pas un obstacle à la fusion.

D/ Chaque Société Absorbée fournira à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports

et l'entier effet des présentes conventions. Chaque Société Absorbée devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

E/ Chaque Société Absorbée s'oblige également à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 11 : REALISATION DEFINITIVE DES FUSIONS - CONDITIONS SUSPENSIVES

~~Les présentes fusions, et les dissolutions des Sociétés Absorbées qui en résultent, sont~~
subordonnées à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- (i) Notification du projet de fusion-absorption de Angelotti Sud Terrain aux personnes avec lesquelles cette société aurait conclu des contrats *intuitu personae* ;
- (ii) Notification du projet de fusion-absorption de Cabinet Angelotti aux personnes avec lesquelles cette société aurait conclu des contrats *intuitu personae* ;
- (iii) Obtention auprès de créanciers de la mainlevée de tout nantissement de compte d'instruments financiers ou de droits sociaux des Sociétés Absorbées et de leurs filiales ouvert au nom desdits créanciers ;
- (iv) Approbation l'associé unique d'Angelotti Sud Terrain, la société Holding L.P.A., du projet de fusion-absorption de cette société par Angelotti Aménagement ;
- (v) Approbation par l'assemblée générale des associés de Cabinet Angelotti du projet de fusion-absorption de cette société par Angelotti Aménagement ;
- (vi) Approbation par l'associé unique d'Angelotti Aménagement, la société Holding L.P.A (y) du projet de fusion-absorption d'Angelotti Sud Terrain et (z) du projet de fusion-absorption de Cabinet Angelotti.

Les fusions seront définitivement réalisées à la date des décisions de l'associé unique d'Angelotti Aménagement approuvant ces fusions et constatant l'approbation préalable de ces fusions par l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés de chaque Société Absorbée (la « **Date de Réalisation des Fusions** »).

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de des décisions de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés de chaque Société Absorbée et du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société Absorbante.

La constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus au plus tard à la Date de Réalisation des Fusions, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai ou sauf renonciation expresse par les sociétés intéressées au bénéfice en tout ou partie des conditions suspensives non réalisées, considérées comme nulles et non avenues, sans indemnité de part ni d'autre.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de chaque Société Absorbée.

ARTICLE 12 : DECLARATIONS DES SOCIETES ABSORBEES

12.1. Déclarations générales

Chaque Société Absorbée déclare pour ce qui la concerne :

- qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaire, et de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- qu'elle ne fait actuellement, et qu'elle n'est susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé ou acquis ;
- qu'elle a obtenu, à sa connaissance, toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ou qu'elle les aura obtenu à la Date de Réalisation des Fusions ;
- que les créances et valeurs mobilières apportées, sont de libre disposition ou elles le seront à la Date de Réalisation des Fusions ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ou elles ne le seront pas à la Date de Réalisation des Fusions ;
- que son patrimoine n'est, à sa connaissance, menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- que le matériel et les autres éléments de l'actif ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement autres que celles figurant sur l'état délivré par le greffe du tribunal de commerce de Montpellier en annexe 12.1.a des présentes, pour Angelotti Sud Terrain, et celles figurant sur l'état délivré par le greffe du tribunal de commerce de Béziers en annexe 12.1.b des présentes, pour Cabinet Angelotti, étant entendu que, si une telle inscription se révélait avant la réalisation définitive de la fusion, chaque Société Absorbée devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- qu'elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation des Fusions, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

12.2. Déclarations spécifiques

12.2.1. Droits de propriété intellectuelle

Chaque Société Absorbée déclare qu'à ce jour elle n'est titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle.

La fusion-absorption de chacune des Sociétés Absorbées emportera le transfert au profit de la Société Absorbante, de tous les droits de propriété intellectuelle dont chaque Société Absorbée sera propriétaire à la Date de Réalisation des Fusions.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'accomplissement des formalités relatives au transfert de ces droits de propriété intellectuelle, les Sociétés Absorbées ayant pour leur part entrepris toutes les démarches nécessaires à cette fin.

12.2.2. Biens immobiliers

Chaque Société Absorbée déclare qu'elle est propriétaire de biens immobiliers décrits :

- en annexe 12.2.2.a des présentes, pour Angelotti Sud Terrain,
- en annexe 12.2.2.b des présentes, pour Cabinet Angelotti.

Ces biens immobiliers seront transmis en pleine propriété, tel qu'ils existent avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve à

l'exception de servitudes pouvant exister et qui ont d'ores et déjà été communiquées à la Société Absorbante.

Aux fins de l'accomplissement des formalités de publicité foncière, l'origine de propriété de ces biens immobiliers sera établie par un ou plusieurs notaires choisis par les Sociétés Fusionnées, au rang des minutes desquels seront déposés (i) un exemplaire du traité de fusion ou un extrait de cet acte et, éventuellement, tous les actes postérieurs qui s'y rapportent, (ii) un exemplaire du procès-verbal de des décisions de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés de chaque Société Absorbée et (iii) un exemplaire du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société Absorbante, avec reconnaissance des signatures afin que ces actes acquièrent tous les effets d'un acte authentique, comme s'ils avaient été établis dès l'origine dans la forme notariée.

En vue de l'établissement desdites formalités, tous pouvoirs sont donnés aux notaires susvisés à l'effet de dresser et signer tous actes complémentaires établissant la désignation et l'origine de propriété des immeubles transmis, et mettre la désignation desdits immeubles en concordance avec tous les documents hypothécaires et cadastraux.

Les hypothèques conventionnelles constituées et inscrites sur les biens immobiliers seront maintenues au profit des créanciers à la suite de la présente opération, en application de l'article 2461 du Code civil.

Chaque Société Absorbée s'engage expressément à faire effectuer s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations nécessitées par le transfert des immeubles appartenant à chacune des Sociétés Absorbées à la Date de Réalisation des Fusions.

12.2.3. Baux

Chaque Société Absorbée déclare qu'elle est titulaire des baux décrits :

- en annexe 12.2.3.a des présentes, pour Angelotti Sud Terrain,
- en annexe 12.2.3.b des présentes, pour Cabinet Angelotti,

comprenant notamment, pour chacun des baux, la désignation de l'immeuble, l'identité et l'adresse du propriétaire et du bailleur, la date et la durée du bail, ainsi que le montant du loyer.

La transmission des baux étant effectuée par voie de fusion réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-8 et suivants du Code de commerce, conformément à l'article L. 145-16 du Code de commerce, la Société Absorbante sera, nonobstant toutes stipulations contraires, substituée à la Société Absorbée au profit de laquelle les baux ci-dessus visés ont été consentis, cette substitution à la Société Absorbée ayant lieu dans tous les droits et obligations découlant de ces baux.

Comme conséquence des dispositions légales rappelées la Société Absorbante engage expressément à se substituer en totalité à chaque Société Absorbée pour l'exécution des obligations incombant à cette dernière, notamment pour le paiement des loyers.

12.2.4. Droit de préemption urbain

Les opérations de fusion n'étant pas soumises aux dispositions de l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme, les Sociétés Fusionnées décident expressément de ne pas effectuer ou faire effectuer de notification relative à l'existence éventuelle d'un droit de préemption urbain qui pourrait concerner les immeubles ou fonds de commerces transmis par les fusions.



ARTICLE 13 : DECLARATIONS FISCALES

13.1. Dispositions générales

Les soussignées s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes fusions, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

13.2. Dispositions spécifiques

13.2.1. Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, les fusions prennent effet le 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation des Sociétés Absorbées, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les sociétés soussignées, déclarent vouloir soumettre les fusions objet des présentes au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Les fusions objet des présentes retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2012 comme valeur d'apport des éléments d'actif immobilisé de chacune des Sociétés Absorbées, la Société Absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de chacune des Sociétés Absorbées en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de chacune des Sociétés Absorbées.

En application de l'article 210 A du Code général des impôts, Angelotti Aménagement s'engage à respecter les prescriptions légales suivantes et notamment :

- à reprendre au passif de son bilan :
 - les provisions dont l'imposition est différée chez les Sociétés Absorbées et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion (article 210 A-3.a. du Code général des impôts) ;
 - s'il y a lieu, la réserve spéciale où la Société Absorbée aurait porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25%, ainsi que la réserve où auront été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du 6^{ème} alinéa du 5^o du 1^{er} de l'article 39 du Code général des impôts.
- à se substituer, le cas échéant, aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez ces dernières (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculées d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du Code général des impôts) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées (article 210 A-3.e. du Code général des impôts). A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice

au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés par les Sociétés Absorbées depuis la Date d'Effet des Fusions, soit depuis le 1^{er} janvier 2013, seront pris en compte dans les résultats de la Société Absorbante.

En outre, la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées s'engagent à accomplir, au titre du présent projet de traité de fusion, l'ensemble des obligations déclaratives prévues par les dispositions de l'article 54 septies I et II du Code général des impôts.

Plus particulièrement, Angelotti Aménagement, s'engage à :

- joindre à ses déclarations de résultats l'état de suivi des plus-values prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts ;
- tenir à la disposition de l'administration le registre sur le suivi des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

Afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont bénéficiaient les Sociétés Absorbées, Angelotti Aménagement déclare reprendre conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la Société Absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

13.2.2. Droits d'enregistrement

Le présent projet sera soumis à la formalité de la publicité foncière et de l'enregistrement.

13.2.3. Taxe sur la valeur ajoutée

A/ La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations des Sociétés Absorbées et se verra transférer les crédits de taxe dont disposeront les Sociétés Absorbées. A cet effet, la Société Absorbante adressera au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré par l'effet de la fusion (D.adm. 3D 1411, n°73 du 2 novembre 1996).

B/ Chaque fusion, objet du présent traité, emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts entre deux assujettis redevables de la TVA. Dans ces conditions, Angelotti Aménagement et chaque Société Absorbée déclarent se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts en application desquelles les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257 du Code général des impôts sont dispensées de TVA lorsqu'elles sont réalisées entre redevables de la TVA à l'occasion de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La Société Absorbante est réputée continuer la personne de chaque Société Absorbée à raison de sa qualité de bénéficiaire de l'universalité totale ou partielle de biens. La Société Absorbante est donc tenue, le cas échéant, d'opérer les régularisations du droit à déduction de la TVA et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité et dans des conditions identiques à celles qui auraient été appliquées aux Sociétés absorbées en l'absence de fusion.

En tant que de besoin, la Société Absorbante s'engage à calculer le montant de la TVA sur marge due au titre des opérations visées à l'article 257-6° du Code général des impôts en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbante si cette dernière avait réalisé l'opération.

La Société Absorbante et chaque Société Absorbée s'engagent à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération est réalisée. Ce montant devra être mentionné sur la ligne « autres opérations non-imposables » (instruction administrative 3 A-6-06 du 20 mars 2006, n°13).

13.2.4. Reprise des engagements fiscaux antérieurs des Sociétés Absorbées

La Société Absorbante reprend en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent traité de fusion qui auraient pu être antérieurement souscrits par les Sociétés Absorbées, à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

13.2.5. Participation des employeurs à l'effort de construction

La Société Absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, viendra, s'il y a lieu, aux droits et obligations des Sociétés Absorbées en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire à la construction de logements et ce à compter du 1^{er} janvier 2013.

13.2.6. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La Société Absorbante sera, s'il y a lieu, subrogée à compter du 1^{er} janvier 2013, dans les droits et obligations des Sociétés Absorbées au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue revenant aux salariés dont les contrats de travail sont transférés.

13.2.7. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La Société Absorbante s'engage à reprendre au passif, s'il y a lieu, la réserve de participation figurant dans les écritures des Sociétés Absorbées et afférents aux salariés dont les contrats de travail sont transférés, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la Date de Réalisation des Fusions, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette créance est destinée.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

14.1. Formalités

A/ La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports au titre des fusions.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

C/ La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui ont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux ;

D/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers à elle apportés.

14.2. Désistement

Les Sociétés Absorbées déclarent se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant leur profiter sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, elles dispensent expressément de prendre inscription à leur profit, pour quelque cause que ce soit.

14.3. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive des présentes fusions, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des Sociétés Absorbées, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

14.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnent ouverture les fusions, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

14.5. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

14.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- à monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, avec faculté de délégation, à l'effet, s'il y a lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.


Fait à Montpellier
Le 27 juin 2013
En 10 (dix) exemplaires


La Société Absorbante

Pour la société Angelotti Aménagement
La société Holding L.P.A.
Représentée par Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI


Les Sociétés Absorbées

Pour la société Angelotti Sud Terrain
La société Holding L.P.A.
Représentée par Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI


Pour la société Société d'Exploitation du Cabinet Angelotti
Représentée par Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI

LISTE DES ANNEXES

- Annexe V :** Définitions
- Annexe 4.a :** Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Aménagement
- Annexe 4.b :** Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Sud Terrain
-
- Annexe 4.c :** Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de Cabinet Angelotti
-
- Annexe 7 :** Valorisation des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante et méthodes
- Annexe 10.2 F/.a :** Liste des salariés d'Angelotti Sud Terrain
- Annexe 10.2 F/.b :** Liste des salariés de Cabinet Angelotti
- Annexe 12.1.a :** Etat des nantissements et privilèges d'Angelotti Sud Terrain
- Annexe 12.1.b :** Etat des nantissements et privilèges de Cabinet Angelotti
- Annexe 12.2.2.a :** Liste des biens immobiliers d'Angelotti Sud Terrain
- Annexe 12.2.2.b :** Liste des biens immobiliers de Cabinet Angelotti
- Annexe 12.2.3.a :** Liste des baux d'Angelotti Sud Terrain
- Annexe 12.2.3.b :** Liste des baux de Cabinet Angelotti

Annexe V

Définitions

"Date d'Effet des Fusions"	Désigne la date à laquelle les fusions prendront effet au plan comptable et fiscal, soit le 1 ^{er} janvier 2013 (cf : <u>article 3</u> du présent traité).
"Date de Réalisation des Fusions"	Désigne la date à laquelle les fusions prendront effet au plan juridique, c'est-à-dire la date des décisions de l'associé unique d'Angelotti Aménagement approuvant les projets de fusion-absorption des Sociétés Absorbées et constatant l'approbation préalable de ces projets de fusion par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de chaque Société Absorbée, soit au plus tard le 31 décembre 2013 (cf : <u>article 11</u> du présent traité).
"Période Intercalaire"	Désigne la durée commençant à la Date d'Effet des Fusions et se terminant à la Date de Réalisation des Fusions.
"Société Absorbante"	Désigne la société Aménagement telle que définie dans la comparution des signataires du présent traité.
"Sociétés Absorbées"	Désigne collectivement Angelotti Sud Terrain et Cabinet Angelotti. Lorsque ce terme est employé au singulier, il désigne indistinctement l'une de ces quatre sociétés.
"Sociétés Fusionnées"	Désigne collectivement la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées.



Annexe 4.a

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Aménagement

-

- -

-

1

SASU ANGELOTTI AMENAGEMENT

180 RUE DE LA GINIESTE

34500 BEZIERS

COMPTES ANNUELS

AXYLIS CONSEIL

ZAE LE MONESTIE BP 54

IMMEUBLE ESPACE 2B

34760 BOUJAN SUR LIBRON

04 67 30 48 30

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2012 - 12			Exercice N-1 31/12/2011 - 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	125 646	60 753	64 893	88 025	23 132	26.28
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	73 184	60 795	12 389	1 274	11 115	872.10
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	522 900		522 900	479 100	43 800	9.14
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 697		5 697	4 897	799	16.32
TOTAL II	121 427	121 549	605 878	573 296	32 582	5.68
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens	4 018 314	13 143	4 005 170	16 776 700	12 771 529	76.13
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	26 661 227	106 892	26 554 334		26 554 334	
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 310 385		1 310 385	589 492	720 894	122.29
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	1 661 364		1 661 364	2 526 950	865 587	34.25
Autres créances	11 996 551		11 996 551	7 471 738	4 524 813	60.56
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 830 497		1 830 497	4 103 182	2 272 684	55.39
Charges constatées d'avance (3)	69 828		69 828	28 160	41 668	147.97
TOTAL III	47 548 166	120 036	47 428 130	31 496 221	15 931 909	50.58
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	48 275 592	241 584	48 034 008	32 069 517	15 964 491	49.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1-



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 000)	- 2 000 000		2 000 000		-	-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	RESERVES						
	Réserve légale	200 000		200 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	2 449		2 449			
	Autres réserves	7 483 564		5 175 892		2 307 672	44.59
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 610 261		4 307 672		2 697 411	62.62
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL I		11 296 274		11 686 013		389 739	43.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
TOTAL III							
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	420 000		840 000		420 000	50.00
	Concours bancaires courants	7 455 592		4 735 424		2 720 168	57.44
	Emprunts et dettes financières diverses	13 651 101		8 342 297		5 308 804	63.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	59 800		47 425		12 375	26.09
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 755 487		6 052 746		8 702 741	143.78
	Dettes fiscales et sociales	358 969		344 710		14 259	4.14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	36 785				36 785		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)			20 903		20 903	100.00
	TOTAL IV	36 737 733		20 383 504		16 354 229	80.23
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		48 034 008		32 069 517		15 964 491	49.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

36 737 733

19 963 504

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012			Exercice N-1 31/12/2011		Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens	13 579 909		13 579 909	10 641 802		2 938 107	27.61
Production vendue de Services	654 471		654 471	880 222		225 751	25.65
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 234 380		14 234 380	11 522 024		2 712 356	23.54
Production stockée			13 889 675	5 364 501		8 525 174	158.92
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				100		100	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			72 347	65 242		7 104	10.89
Autres produits			1 961	108		1 853	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			28 198 363	16 951 976		11 246 387	66.34
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 810 850	11 803 934		12 006 916	101.72
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 419 933	1 310 217		109 716	8.37
Impôts, taxes et versements assimilés			110 631	126 245		15 614	12.37
Salaires et traitements			848 348	807 328		41 020	5.08
Charges sociales			389 945	372 289		17 657	4.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 567	19 576		9	0.04
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			120 036	13 165		106 870	811.76
Dotations aux provisions							
Autres charges			17 492	757		16 736	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			26 736 802	14 453 510		12 283 292	84.98
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 461 561	2 498 465		1 036 904	41.50
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			763 089	2 612 819		1 849 729	70.79
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			84 787	20 167		64 621	320.43

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	218 394		710 978		492 584	69.28
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 347		26 284		14 937	56.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	229 741		737 262		507 521	68.84
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	188 917		160 577		28 340	17.65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	188 917		160 577		28 340	17.65
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	40 824		576 686		535 861	92.92
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV-V-VI)	2 180 687		5 667 803		3 487 116	61.52
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	78				78	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	78				78	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	78				78	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	570 348		1 360 131		789 783	58.07
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	29 191 194		20 302 057		8 889 137	43.78
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 580 932		15 994 384		11 586 548	72.44
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 610 262		4 307 672		2 697 411	62.62

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

En Euros:

AXYLIS CONSEIL

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluations des produits et en cours	9
Dépréciation des stocks et en cours	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	11
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Droit individuel à la formation	12
Liste des filiales et participations	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

.

.

.

.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 48 034 007.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 14 234 379.65 Euros et dégageant un bénéfice de 1 610 261.37 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	125 646		
Installations générales agencements aménagements divers	59 156		4 210
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 478		3 340
TOTAL	191 280		7 550
Autres participations	479 100		43 800
Prêts, autres immobilisations financières	4 897		799
TOTAL	483 997		44 599
TOTAL GENERAL	675 277		52 149

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			125 646	125 646
Installations générales agencements aménagements divers			63 366	63 366
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 818	9 818
TOTAL			198 830	198 830
Autres participations			522 900	522 900
Prêts, autres immobilisations financières			5 697	5 697
TOTAL			528 596	528 596
TOTAL GENERAL			727 427	727 427

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	37 621	23 132		60 753
Installations générales agencements aménagements divers	46 510	7 389		53 899
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 850		10 954	6 896
TOTAL	101 981	30 521	10 954	121 549
TOTAL GENERAL	101 981	30 521	10 954	121 549

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprisés
Constructions sur sol d'autrui	23 132				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 389				
TOTAL	30 521				
TOTAL GENERAL	30 521				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	13 165	120 036	13 166		120 036
TOTAL	13 165	120 036	13 166		120 036
TOTAL GENERAL	13 165	120 036	13 166		120 036
Dont dotations et reprises d'exploitation		120 036	13 165		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 697	1	5 697
Autres créances clients	1 661 364	1 661 364	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 059 835	2 059 835	
Divers état et autres collectivités publiques	12 201	12 201	
Groupe et associés	9 924 515	9 924 515	
Charges constatées d'avance	69 828	69 828	
TOTAL	13 733 439	13 727 742	5 697

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 455 592	7 455 592		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	420 000	420 000		
Emprunts et dettes financières divers	5 669	5 669		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 755 487	14 755 487		
Personnel et comptes rattachés	50 499	50 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 441	153 441		
Taxe sur la valeur ajoutée	116 142	116 142		
Autres impôts taxes et assimilés	38 887	38 887		
Groupe et associés	13 645 431	13 645 431		
Autres dettes	36 785	36 785		
TOTAL	36 677 933	36 677 933		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	420 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Agencements et aménagements	L	8 ET 10 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	L	3 ans
Mobilier	L	5 ET 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	67 332
Autres créances	12 201
Disponibilités	283
Total	79 816

- - - - -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 516 208
Dettes fiscales et sociales	113 232
Total	9 639 145

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	69 828
Total	69 828

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	9 082 159		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 123 396		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	5	
Employés	18	
Total	23	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	420 000
Total	420 000

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	536 186
Total (1)	536 186

Engagements reçus

Avals cautions accordés	5 763 304
Total	5 763 304



ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	4 716
40 à 49 ans	11 à 20 ans	2 819
30 à 39 ans	21 à 30 ans	8 466
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 075
Engagement total		17 076

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 1 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 5,09 %

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1909 heures.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SNC LES TERRASSES DE MILHAUD	220 516	88,00	219 516
- SNC VAL DE LA REILLE	3 960	51,00	4 960
- SAS GRAGNAGUE AMGT	6 993	60,00	4 607
- ST NAZAIRE AMENAGEMENT	3 567	64,00	13 567
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SARL LES GRANDS PINS	46 683	25,00	1 530
- SARL DOMAINE DES GARRIGUES	440 703	33,33	6 102
- SARL FONCIERE DU LITTORAL	25 031	50,00	16 231
- SAS FONT VIVE	2 403 378	40,00	609 181
- SNC ACTIPOLIS	127 823	33,33	128 423
- SAS LE PECH AURIOL	59 178	30,00	9 337
- SAS MONTAGNAC AMENAGEMENT	39 292	25,00	4 708
- SCCV BERGAME	23 636	30,00	22 636
- SNC LES OLIVIERS	119 077	33,33	117 577
- SCCV LE 17	37 713	40,00	39 713
- SNC LE PARC DE VENUS	157 245	12,50	57 245
- SCCV AGDE LES JARDINS	347	50,00	1 347
- SNC LES VIGNES	216 606	50,00	215 606
- SAS ILA	18 045	50,00	1 955
- SAS BEL AMI	308 481	25,00	185 711
- SARL MONTADY AMENAGEMENT	82 772	25,00	9 038
- SNC LE MOULIN	3 629	33,33	4 529
- SAS MAS LOMBARD	116 112	50,00	15 767
- SAS CHATEAU LE THOU	133 817	33,33	5 978
- SAS CONNERAC AMENAGEMENT	11 681	50,00	3 507
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 12	Euros	%
CONSTRUCTIONS	64 892.59	88 024.51	-23 131.92	26.28
-2140000 CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	125 646.00	125 646.00		
2814000 AMORT. CONSTRUC. SOL D'AUTRUI	60 753.41	37 621.49	23 131.92	61.49
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 389.15	11 274.47	1 114.68	872.10
2181000 AGENCEMT BUREAUX	59 155.96	59 155.96		
2181100 AMGT. DIVERS CARCASSONNE	4 210.00		4 210.00	
2183000 MAT.DE BUR.& INFORMATIQUE	1 365.50	1 365.50		
2184000 MOBILIER	5 112.96	5 112.96		
2184300 MOBILIER TOULOUSE	3 340.00		3 340.00	
2818100 AMORT.AGENCT BUREAUX	53 883.91	46 509.89	7 374.02	15.85
2818110 AMORT. A.A.I. CARCASSONNE	15.40		15.40	
2818300 AMORT. MAT.DE BUR. & INFO	1 365.50	1 365.50		
2818400 AMORT. MOBILIER	5 112.96	16 484.56	11 371.60	68.98
2818430 AMORT.MOBILIER TOULOUSE	417.50		417.50	
AUTRES PARTICIPATIONS	522 899.61	479 099.61	43 800.00	9.14
2610000 TITRES DE PARTICIPATION	522 899.61	479 099.61	43 800.00	9.14
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 696.50	4 897.41	799.09	16.32
2750000 DEPOTS & CAUTIONN.VERSES	5 696.50	4 897.41	799.09	16.32
TOTAL II	605 877.85	573 296.00	32 581.85	5.68
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	4 005 170.37	16 776 699.61	12 771 529.24	76.13
3310000 STOCK - EN COURS DE PROD	4 018 313.78	16 789 864.94	12 771 551.16	76.07
3931000 PROV. DEP. STOCK	13 143.41	13 165.33	21.92	0.17
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	26 554 334.30		26 554 334.30	
3550000 STOCK PRODUITS FINIS	26 661 226.65		26 661 226.65	
3955000 DEP. STOCK PRODUITS FINIS	106 892.35		106 892.35	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 310 385.47	589 491.63	720 893.84	122.29
4091000 FRS ACOMPTES VERSES	1 310 385.47	589 491.63	720 893.84	122.29
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 661 363.77	2 526 950.46	865 586.69	34.25
4111000 CLIENTS	1 594 031.77	2 468 207.46	874 175.69	35.42
4188000 CLIENTS INTERETS COURUS	67 332.00	58 743.00	8 589.00	14.62
AUTRES CREANCES	11 996 550.88	7 471 738.10	4 524 812.78	60.56
44532000 TVA DED./RET.DE GARANTIE	10 398.04	9 284.66	1 113.38	11.99
44566000 TVA DEDUCT. S/BIENS & SCE	332 428.17	285 457.32	46 970.85	16.45
44566001 TVA DED./ABS JANVIER	233 695.56	111 318.94	122 376.62	109.93
44566002 TVA DED./ABS FEVRIER	132 257.68	27 165.28	105 092.40	386.86
44566003 TVA DED./ABS MARS	23 369.22	6 615.00	16 754.22	253.28
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	34 517.00		34 517.00	
44586000 TVA S/FACT. NON PARV.	1 293 169.22	493 983.40	799 185.82	161.78
44870000 ETAT PDT A RECEVOIR	12 201.00		12 201.00	
45111001 C/C HOLDING LPA IS	789 782.00	64 657.00	725 125.00	NS
45120002 C/C FONCIERE DU LITTORAL	1 812.12		1 812.12	
45120003 C/C DOMAINE DES GARRIGUES	80 000.00		80 000.00	
45120004 C/C LES JARDIN DE NAIS	74 876.01	75 059.81	183.80	0.24
45120005 C/C LES HAUTS DE VERCOL	1 913.16	1 913.16		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
45120006 C/C LES CIGALINES	8 455.51		8 431.78		23.73	0.28
45120007 C/C LE PECH DE LA CROUZETTE	1 047 827.29		570 960.69		476 866.60	83.52
45120008 C/C LES AMANDIERS	21 119.66		20 407.61		712.05	3.49
45120009 C/C LES OLIVIERS	203 288.69		331 545.10		128 256.41	38.68
45120010 C/C LES VIGNES	459 792.00		1 186 989.00		727 197.00	61.26
45120011 C/C AGDE LES JARDINS	5 846.03		21 499.25		15 653.22	72.81
45120012 C/C BOUJAN LA CROUZETTE	361 378.43		372 519.10		11 140.67	2.99
45120013 C/C FONT VIVE	96 548.80		336 548.80		240 000.00	71.31
45120014 C/C LES COTEAUX DU LEVANT	248 677.78		178 236.85		70 440.93	39.52
45120015 C/C PECH AURIOL	90 200.00		90 200.00			
45120016 C/C LES GARRIGUES			6 053.05		6 053.05	100.00
45120017 C/C BEL AMI	180 283.20		180 343.42		60.22	0.03
45120018 C/C LE MOULIN	67 723.20		51 975.06		15 748.14	30.30
45120019 C/C LE VAL DE LA REILLE	92 674.01		114 352.73		21 678.72	18.96
45120020 C/C MAS LOMBARD AMENAGEMENT	562 400.00		492 800.00		69 600.00	14.12
45120021 C/C ACTIPOLIS	289 825.12		80 165.27		209 659.85	261.53
45120022 C/C CONNERAC AMENAGEMENT	13 500.00		12 500.00		1 000.00	8.00
45120023 C/C GRAGNAGUE AMENAGEMENT	185 000.00		20 500.00		164 500.00	802.44
45120024 C/C LE PARC DE VENUS	10 530.60		5 667.77		4 862.83	85.80
45120025 C/C MONTADY AMENAGEMENT	113 493.47		29 724.00		83 769.47	281.82
45120026 C/C MONTAGNAC AMENAGEMENT	192 731.50		166 940.39		25 791.11	15.45
45120027 C/C LE CHATEAU DU THOU	173 166.67		173 166.67			
45120028 C/C DUGUESCLIN	322 904.73		327 623.53		4 718.80	1.44
45120029 C/C VILLA BERGAME	6 492.41		49 275.73		42 783.32	86.82
45120030 C/C ANGELOTTI AMGT DEVELOPP.	2 641 480.52		708 780.52		1 932 700.00	272.68
45120031 C/C SARL PORT SERIGNAN	23 034.22		77 100.00		54 065.78	70.12
45120032 C/C LES TERRASSES DE MILHAUD	697 347.92		602 297.71		95 050.21	15.78
45120033 C/C SALEILLES AMGT.	2 040.00				2 040.00	
45120034 C/C ST NAZAIRE AMENAGEMENT	411 435.79				411 435.79	
45120035 C/C LE BOIS DU RENARD	81 891.17				81 891.17	
45120037 C/C SAS ILA	6 000.00				6 000.00	
45120038 C/C SNC FONTVIEILLE	15 756.63				15 756.63	
45120039 C/C SAS EKO	142 026.40				142 026.40	
45171202 C/C IC A RECEV. FONC.LITTORAL	864.00		845.00		19.00	2.25
45171203 C/C IC A RECEV. DOM. GARRIGUES	1 457.00		500.00		957.00	191.40
45171209 C/C IC A RECEV. LES OLIVIERS	58 979.95		55 357.89		3 622.06	6.54
45171210 C/C IC A RECEV. LES VIGNES	18 925.00		9 965.00		8 960.00	89.91
45171213 C/C IC A RECEV. FONT VIVE	25 008.00		20 240.00		4 768.00	23.56
45171215 C/C IC A RECEV. PECH AURIOL	5 788.00		4 435.00		1 353.00	30.51
45171217 C/C IC A RECEV. BEL AMI	5 944.00		3 239.00		2 705.00	83.51
45171218 C/C IC A RECEV. LE MOULIN	1 560.00		775.00		785.00	101.29
45171219 C/C IC A RECEV. VAL/REILLE	7 378.00		5 832.00		1 546.00	26.51
45171220 C/C IC A RECEV. MAS LOMBARD	33 653.00		25 753.00		7 900.00	30.68
45171222 C/C IC A RECEV. CONNERAC AMGT	218.00		28.00		190.00	678.57
45171223 C/C IC A RECEV. GRAGNAGUE AMGT	2 324.00		276.00		2 048.00	742.03
45171230 C/C IC A RECEV. ANG. AMGT.DVLP	22 606.00		1 413.00		21 193.00	NS
45171232 C/C IC A RECEV. TER. MILHAUD	9 796.00		1 809.00		7 987.00	441.51
45171233 C/C IC A RECEV. SALEILLES AMGT	1.00				1.00	
45171234 C/C IC A RECEV. ST NAZAIRE AMGT	5 749.00				5 749.00	
45171235 C/C IC A RECEV. BOIS DU RENARD	924.00				924.00	
45171237 C/C IC A RECEV. SAS ILA	23.00				23.00	
45171238 C/C IC A RECEV. FONTVIEILLE	18.00				18.00	
45171239 C/C IC A RECEV. SAS EKO	44.00				44.00	
46710000 DEBITEURS DIVERS			49 211.61		49 211.61	100.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 12	Euros	%
DISPONIBILITES	1 830 497.27	4 103 181.61	2 272 684.34	55.39
51200066 -BC TERRASSES MEDITERANNEE	128 046.42	130 758.50	2 712.08	2.07
51200067 BC LA MOULINE	2 000.49	2 241.56	241.07	10.75
51200068 B.C. ZAC CARRIERRASSE	27 604.81	243 549.74	215 944.93	88.67
51200070 BC LA MONTAGNETTE	59 572.70	60 084.90	512.20	0.85
51200073 BPS ZAC BASTIT	149 290.75	332 420.94	183 130.19	55.09
51200074 BC LE DOMAINE BA	8 277.68	172 259.33	163 981.65	95.19
51200076 BC PARC DE LA NAUZETTE		51 755.19	51 755.19	100.00
51200077 BC ZAC LOU GAL 2		48 760.74	48 760.74	100.00
51200079 BC TERRASSES DU BOSC	84 156.17	241 961.10	157 804.93	65.22
51200083 BC ZAC LOU GAL 3	56 311.25	56 982.79	671.54	1.18
51200084 CAMEFI LE ST CLEMENT	9 905.76	16 063.99	6 158.23	38.34
51200085 BC LA GARANCE		23 037.14	23 037.14	100.00
51200086 BC TER. MEDIT 2 TR 3		85 297.27	85 297.27	100.00
51200087 BC LES SALINES		270 233.82	270 233.82	100.00
51200090 B.C. INTERNET	507.61	276.25	231.36	83.75
51200092 CIC CPTÉ MIROIR	154 496.80	588 148.82	433 652.02	73.73
51200093 BPS MARCHAND DE BIENS	1 465.53	670.61	794.92	118.54
51200105 BC TERRASSES MEDITERANNEE	14 958.01	14 958.01		
51211033 A.A. - 033 - LES BALCONS	21 219.90	164 628.05	143 408.15	87.11
51211099 A.A. - 099 - CLOS FRESCATY		20 220.69	20 220.69	100.00
51211101 A.A. - 101 - TER. DE MONTSEGUR	49 489.31	425 787.44	376 298.13	88.38
51211110 A.A. - 110 ZAC BASTIT TR2	54 147.81	225 294.64	171 146.83	75.97
51211119 A.A.119 - LES IMPRESSIONISTES		24 601.47	24 601.47	100.00
51211123 AA123 LE CLOS DES PERDRIX	26 930.29	131 923.62	104 993.33	79.59
51211129 A.A. - 129 - LE PARC DE BOE	33 915.29		33 915.29	
51211131 AA 131 LES MASSELETES	95 121.75	395 728.55	300 606.80	75.96
51219003 AA - BC - COMPTE CAUTION	1 455.16	987.52	467.64	47.35
51219079 AA - 079 - CLOS HORIZON	784 689.62		784 689.62	
51219123 AA - 123 LE CLOS DES PERDRIX 2	21 284.59	373 043.16	351 758.57	94.29
51219147 AA - 147 - LES ROMIEUX	45 366.24		45 366.24	
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	283.33	1 506.11	1 222.78	81.19
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	69 827.75	28 159.70	41 668.05	147.97
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVCE	69 827.75	28 159.70	41 668.05	147.97
TOTAL III	47 428 129.81	31 496 221.11	15 931 908.70	50.58
TOTAL GENERAL	48 034 007.66	32 069 517.11	15 964 490.55	49.78

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 12	Euros	%
CAPITAL	2 000 000.00	2 000 000.00		
10130000 CAPITAL	2 000 000.00	2 000 000.00		
RESERVE LEGALE	200 000.00	200 000.00		
10610000 RESERVE LEGALE	200 000.00	200 000.00		
RESERVES REGLEMENTEES	2 449.02	2 449.02		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	2 449.02	2 449.02		
AUTRES RESERVES	7 483 564.02	5 175 891.71	2 307 672.31	44.59
10680000 AUTRES RESERVES	7 483 564.02	5 175 891.71	2 307 672.31	44.59
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 610 261.37	4 307 672.31	2 697 410.94	62.62
TOTAL I	11 296 274.41	11 686 013.04	389 738.63	3.34
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	420 000.00	840 000.00	420 000.00	50.00
16400007 PRET CIC 2 030 KE	420 000.00	840 000.00	420 000.00	50.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	7 455 592.13	4 735 423.68	2 720 168.45	57.44
51211129 A.A. - 129 - LE PARC DE BOE		482 639.27	482 639.27	100.00
51211138 AA - 138- ZAC BASTIT T2P2	163 808.74	315 921.42	152 112.68	48.15
51219127 AA - 127 - ZAC CARITAT	182 228.05	504 790.12	322 562.07	63.90
51219133 AA - BC - PRAIRIE DU GOLF	2 832 245.34	2 899 129.16	66 883.82	2.31
51219135 AA - LE REQUESTA	556 253.77		556 253.77	
51219136 AA-136- LES COTEAUX FLEURIS	532 695.25		532 695.25	
51219139 AA-139-LA PRESIDENTE	1 029 832.65		1 029 832.65	
51219142 AA-142-CLOS LA MARTINE	239 903.08		239 903.08	
51219147 AA - 147 - LES ROMIEUX		532 651.71	532 651.71	100.00
51219151 AA-151- LES LDN D'ESPERION	1 506 434.48		1 506 434.48	
51219162 AA-162- LES BALCONS DE PIGNAN	408 155.25		408 155.25	
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	4 035.52	292.00	3 743.52	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	13 651 100.67	8 342 296.69	5 308 803.98	63.64
16880000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	5 669.25	10 904.91	5 235.66	48.01
45110001 C/C HOLDING LPA	12 609 373.78	7 454 972.78	5 154 401.00	69.14
45120016 C/C LES GARRIGUES	14 998.64		14 998.64	
45120033 C/C SALEILLES AMGT.		3 940.00	3 940.00	100.00
45181101 C/C IC A PAYER HOLDING LPA	1 020 554.00	871 974.00	148 580.00	17.04
45181233 C/C IC A PAYER SALEILLES AMGT	505.00	505.00		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	59 800.00	47 425.00	12 375.00	26.09
41910000 CLIENTS ACOMPTES RECUS	59 800.00	47 425.00	12 375.00	26.09
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14 755 486.59	6 052 745.70	8 702 740.89	143.78
40110000 FOURNISSEURS	4 269 210.66	2 273 447.84	1 995 762.82	87.79
40170000 F/R RETENUE DE GARANTIE	63 449.30	55 597.71	7 851.59	14.12
40300000 F/R EFFET A PAYER	906 618.98	332 509.81	574 109.17	172.66
40810000 FRS FNP FRAIS GENERAUX	13 694.77	11 526.86	2 167.91	18.81
40811000 FRS FNP LOTISSEMENT	9 502 512.88	3 379 663.48	6 122 849.40	181.17
DETTES FISCALES ET SOCIALES	358 968.67	344 709.99	14 258.68	4.14
42820000 DETTES PROVIS, S/C.P.	50 499.00	44 810.00	5 689.00	12.70
42821000 PRIMES SUR SALAIRES		11 946.00	11 946.00	100.00
43100000 URSSAF	76 239.00	56 063.00	20 176.00	35.99

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
43720000 LA MONDIALE	17 340.08		13 494.05		3 846.03	-28.50
43721500 PREVOYANCE	665.00				665.00	
43730000 RETRAITE	34 800.00		32 969.00		1 831.00	5.55
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL	550.59		639.93		89.34	13.96
43860000 ORG.SOC.CHARGES A PAYER	23 846.00		21 027.00		2 819.00	13.41
43861000 C.S./PRIMES SUR SALAIRES			5 615.00		5 615.00	100.00
44551000 TVA A DECAISSER			21 456.00		21 456.00	100.00
44571000 TVA COLLECTEE	37 902.98		50 756.77		12 853.79	25.32
44571001 TVA COLLECTEE JANVIER	39 498.96		41 591.60		2 092.64	5.03
44571002 TVA COLLECTEE FEVRIER	38 739.98				38 739.98	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	38 887.08		44 341.64		5 454.56	12.30
AUTRES DETTES	36 785.19				36 785.19	
46710000 DEBITEURS DIVERS	36 785.19				36 785.19	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			20 903.01		20 903.01	100.00
48700000 PRODUITS CONSTAT.D'AVANCE			20 903.01		20 903.01	100.00
TOTAL IV	36 737 733.25		20 383 504.07		163 54229.18	80.23
TOTAL GENERAL	48 034 007.56		32 069 517.11		159 64490.55	49.78

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	13 579 909.15		10 641 801.94		2 938 107.21	27.61
70100000 VENTES	12 479 449.39		9 747 647.85		2 731 801.54	28.03
70100001 VENTES A TAUX REDUIT	170 000.00		601 823.69		431 823.69	71.75
70110000 REFACTURATIONS TRAVAUX	762 154.05		275 443.48		486 710.57	176.70
70120000 REFACTURATION HONORAIRES	162 804.84		7 500.00		155 304.84	NS
70130000 REFACTURATION TAXES	5 500.87		9 386.92		3 886.05	41.40
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	654 470.50		880 221.98		-225 751.48	-25.65
70600002 HONO. STEP COTEAUX DU LEVANT	6 600.00		3 570.00		3 030.00	84.87
70600004 HONO. SAS MONTAGNAC AVENIR			7 341.00		7 341.00	100.00
70610000 HONO. SAS CBT . ANGELOTTI	65 726.78		136 084.80		70 358.02	51.70
70610005 HONO. SNC LES VIGNES	20 130.00		251 904.87		231 774.87	92.01
70610006 HONO. SNC VAL DE LA REILLE	4 935.00		29 400.00		24 465.00	83.21
70610011 HONO. SAS FONT VIVE	353 357.11		293 128.07		60 229.04	20.55
70610012 HONO. STEP BOUJAN LA CROUZETTE	9 880.00		32 900.00		23 020.00	69.97
70610015 HONO. SAS BEL AMI	157 527.91		5 720.00		151 807.91	NS
70610016 HONO. VILLA BERGAME	1 995.75		4 162.50		2 166.75	52.05
70616000 HONO. SNC LES OLIVIERS	17 130.00		48 360.00		31 230.00	64.58
70634000 HONO. SARL FONC. DU LITTORAL	4 080.00		62 500.74		58 420.74	93.47
70680000 HONO. SARL DOMAINE/GARRIGUES			5 150.00		5 150.00	100.00
70850000 PORT-FRAIS ACCESS. REFACTURES	13 107.95				13 107.95	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 234 379.65		11 522 023.92		2 712 355.73	23.54
PRODUCTION STOCKEE	13 889 675.49		5 364 501.14		8 525 174.35	158.92
71335000 VARIATION STOCK PROD. EN COURS	12 771 551.16		5 364 501.14		8 136 052.30	338.08
71355000 VARIATION STOCK PRODUITS FINIS	26 661 226.65				26 661 226.65	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			100.00		100.00	100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			100.00		100.00	100.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	72 346.63		65 242.31		7 104.32	10.89
78173000 REPR./PROV.DEPREC. ACT. CIRCUL	13 165.33		13 668.62		503.29	3.68
79100000 AVANTAGE EN NATURE	29 983.01		20 492.16		9 490.85	46.31
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES	29 198.29		31 081.53		1 883.24	6.06
AUTRES PRODUITS	1 961.18		1 108.31		852.87	NS
75800000 PDTS DIVERS DE GESTION	48.02		14.69		33.33	226.89
75820000 PDT S/ OPERAT. TERMINEES/ANNUL	1 913.16		93.62		1 819.54	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	28 198 362.95		16 951 975.69		11 246 387.27	66.34
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	23 810 849.93		11 803 933.78		12 006 916.15	101.72
60100000 ACHAT TERRAIN	7 013 411.92		6 352 677.71		660 734.21	10.40
60110000 TRAVAUX	9 695 242.13		2 756 786.81		6 938 455.32	251.69
60113000 TAXES - ASSURANCES	1 559 719.64		324 708.72		1 235 010.92	380.34
60114000 PUBLICITE	333 663.93		67 013.28		266 650.65	397.91
60115000 TRAVAUX DIVERS	85 539.12		135 951.42		50 412.30	37.08
60116000 FRAIS FINANCIERS	739 681.77		64 171.63		675 510.14	NS
60120000 FRAIS DE NOTAIRE	157 643.60		49 453.90		108 189.70	218.77
60120500 HONORAIRES MAITRISE FONCIERE	157 029.98				157 029.98	
60121000 HONORAIRES TECHNIQUES	1 334 704.83		696 986.37		637 718.46	91.50
60123000 HONORAIRES DE GESTION	2 525 659.23		1 297 627.00		1 228 032.23	94.64
60124000 HONORAIRES JURIDIQUES	85 000.00				85 000.00	
60125000 HONORAIRES DIVERS	123 553.78		58 556.94		64 996.84	111.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 419 932.64		1 310 217.12		109 715.52	8.37
60400000 S.A.V.			374.00		374.00	100.00
60600004 EAU - EDF PERPIGNAN			48.26		48.26	100.00
60625000 CARBURANT	18 322.55		23 747.99		5 425.44	22.85
60625001 CARBURANT CARCASSONNE	2 751.82		2 590.06		161.76	6.25
60625003 CARBURANT TOULOUSE	9 072.29		2 824.94		6 247.35	221.15
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN	602.20		766.34		164.14	21.42
60630001 FOURNIT. ENTRETIEN CARCASSONNE	87.58				87.58	
60630003 FOURNIT. ENTRETIEN TOULOUSE	5.79				5.79	
60635000 PETIT EQUIPEMENT	5 130.98		2 746.24		2 384.74	86.84
60635001 PETIT EQUIPEMENT CARCASSONNE	160.63				160.63	
60635002 PETIT EQUIPEMENT LATTES	82.00				82.00	
60635003 PETIT EQUIPEMENT TOULOUSE	1 090.39		502.60		587.79	116.95
60635004 PETIT EQUIPEMENT PERPIGNAN			990.21		990.21	100.00
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	9 715.96		4 532.12		5 183.84	114.38
60640001 FOURNITURE BUREAU CARCASSONNE	562.41		600.51		38.10	6.34
60640002 FOURNITURES BUREAU LATTES	206.47				206.47	
60640003 FOURNITURE BUREAU TOULOUSE	1 003.66		496.56		507.10	102.12
61300000 LOCATION GERANCE	713 000.00		712 750.95		249.05	0.03
61320000 LOCATION BUREAU	8 827.72		8 827.72			
61320003 LOCATION BUREAU TOULOUSE	8 250.00				8 250.00	
61340000 PLEASE LOCATION VEHICULES			10 379.27		10 379.27	100.00
61342000 VW BANK LOCATION VEHICULES			30 556.71		30 556.71	100.00
61350000 LOCAT.MAT. DE BUREAU	14 590.75		6 278.20		8 312.55	132.40
61351000 LOCATION COPIEURS			2 801.80		2 801.80	100.00
61351003 LOCATION COPIEURS TOULOUSE			212.20		212.20	100.00
61354000 LOCATIONS VEHICULES	52 995.86		13 464.41		39 531.45	293.60
61354001 LOCATION VEHICULES CARCASSONNE	6 913.91		5 030.53		1 883.38	37.44
61354002 LOCATION VEHICULES LATTES	12.85				12.85	
61354003 LOCATION VEHICULES TOULOUSE	17 124.43				17 124.43	
61520000 ENTRETIEN DES BATIMENTS			2 417.55		2 417.55	100.00
61520001 ENT. REP. LOCAUX CARCASSONNE	3 597.59		3 507.85		89.74	2.56
61520002 ENT. REP. LOCAUX TOULOUSE	1 544.43		1 490.76		53.67	3.60
61554000 ENT. REP. MATERIEL TRSPT.	3 776.70		4 287.83		511.13	11.92
61554001 ENT. REP. MATERIEL TRSPT. CARC.	377.19		413.92		36.73	8.87
61554003 ENT. REP. MAT. TPST TOULOUSE	981.93				981.93	
61560000 MAINTENANCE	932.51		1 155.38		222.87	19.29
61560001 MAINTENANCE CARCASSONNE	981.56		205.02		776.54	378.76
61560003 MAINTENANCE TOULOUSE	927.14		522.60		404.54	77.41
61561000 MAINTENANCE COPIEURS	9 304.94		4 135.54		5 169.40	125.00
61561002 MAINTENANCE COPIEURS TOULOUSE	2 466.02		151.80		2 314.22	NS
61600000 ASSURANCE VEHICULES	10 122.21		9 366.07		756.14	8.07
61600001 ASSURANCES CARCASSONNE	1 771.98		1 330.38		441.60	33.19
61600003 ASSURANCES TOULOUSE	4 133.37		861.14		3 272.23	379.99
61615000 ASSURANCE MAT. INFORM.	1 867.78		773.00		1 094.78	141.63
61620000 ASSURANCE LOCAUX	537.63		203.93		333.70	163.63
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	1 222.87		1 765.66		542.79	30.74
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	24 849.30		23 748.90		1 100.40	4.63
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	3 076.62		22 291.40		19 214.78	86.20
62262000 HONORAIRES CAC	9 470.00		7 920.00		1 550.00	19.57
62263000 HONORAIRES DIVERS	60 418.09		16 977.44		43 440.65	255.87
62265000 HONORAIRES GESTION	46 024.19		62 528.22		16 504.03	26.39
62270000 FRAIS D'ACTES	608.57		2 660.24		2 051.67	77.12
62300000 PUBLICITE BEZIERS	112 224.38		144 414.08		32 189.70	22.29
62300001 PUBLICITE CARCASSONNE	23 363.26		14 853.78		8 509.48	57.29

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
62300002 PUBLICITE LATTES	25 684.52				25 684.52	-
62300003 PUBLICITE TOULOUSE	41 105.98		36 705.57		4 400.41	11.99
62330000 SALONS FOIRES EXPO.	12 807.00		6 900.00		5 907.00	85.61
62340000 CADEAUX	20 428.51		10 388.56		10 039.95	96.64
62380000 DIVERS POURBOIRES DONS	1 660.00				1 660.00	
62381000 MECENAT	37 500.00		10 426.42		27 073.58	259.66
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	22 850.77		30 736.71		7 885.94	25.66
62510001 FRAIS DE DPLT. CARCASSONNE	461.46		90.12		371.34	412.05
62510003 FRAIS DE DPLT. TOULOUSE	3 157.11		489.68		2 667.43	544.73
62560000 MISSIONS	5 591.50		8 161.55		2 570.05	31.49
62560001 MISSIONS RECEPTIONS CARCASS.	1 691.83		66.05		1 625.78	NS
62560003 MISSIONS RECEPTIONS TOULOUSE	969.34		1 979.00		1 009.66	51.02
62570000 FRAIS DE RECEPTIONS	4 428.58				4 428.58	
62600000 AFFRANCHISSEMENT	2 327.94		351.37		1 976.57	562.53
62600001 AFFRANCHISSEMENT CARCASSONNE	139.80		117.60		22.20	18.88
62600003 AFFRANCHISSEMENT TOULOUSE	622.54		114.06		508.48	445.80
62600004 AFFRANCHISSEMENT PERPIGNAN			93.50		93.50	100.00
62620000 TELEPHONE PORTABLE	12 972.60		6 902.20		6 070.40	87.95
62630003 ACCES INTERNET TOULOUSE	2 296.67				2 296.67	
62740000 SERVICES BANCAIRES	14 841.98		26 054.62		11 212.64	43.04
62810000 DIVERS COTISATIONS	13 304.00		12 136.00		1 168.00	9.62
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	110 631.10		126 245.38		15 614.28	12.37
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	8 857.64		8 700.33		157.31	1.81
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	5 697.21		5 502.05		195.16	3.55
63511000 C.E.T. - TAXE PROFESSIONNELLE	62 044.00		74 602.00		12 558.00	16.83
63512000 TAXES FONCIERES	1 040.00		1 055.40		15.40	1.46
63514000 TAXES S/VEHICULES SOCIETE	7 577.25		9 383.00		1 805.75	19.24
63530000 TAXES DEPENSES PUBLICITE	533.00		2 884.00		2 351.00	81.52
63580000 AUT IMPOTS ET TAXES	2 390.00		5 455.60		3 065.60	56.19
63710000 ORGANIC	22 492.00		18 663.00		3 829.00	20.52
SALAIRES ET TRAITEMENTS	848 347.57		807 327.50		41 020.07	5.08
64110001 SALAIRES BRUTS BEZIERS	607 553.30		686 828.51		79 275.21	11.54
64110002 SALAIRES BRUTS CARCASSONNE	85 867.73		68 754.44		17 113.29	24.89
64110003 SALAIRES BRUTS TOULOUSE	133 751.59		42 230.28		91 521.31	216.72
64120000 VAR.PROV/ CONGES A PAYER	5 689.00		357.00		5 332.00	NS
64121000 PRIMES SUR SALAIRES	11 946.00		11 322.00		624.00	5.51
64130000 PRIMES GRATIFICATIONS	3 553.34		3 195.79		357.55	11.19
64140000 I.J.S.S.	23 878.61		17 283.48		6 595.13	38.16
CHARGES SOCIALES	389 945.23		372 288.71		17 656.52	4.74
64510000 URSSAF	264 041.05		244 274.83		19 766.22	8.09
64520000 LA MONDIALE MUTUELLE CADRES	23 938.83		23 297.68		641.15	2.75
64521000 LA MONDIALE - PREVOYANCE	9 365.07		10 507.35		1 142.28	10.87
64521500 PREVOYANCE NON CADRE	1 189.27		462.04		727.23	157.40
64522000 LA MONDIALE - ART.83	20 909.67		23 967.60		3 057.93	12.76
64530000 COTISAT. MORNAY N.C.	28 689.19		38 649.95		9 960.76	25.77
64531000 COTISAT. MORNAY CADRES	42 461.32		33 204.69		9 256.63	27.88
64580000 VARIAT.PROV.CHGES/CP	2 819.00		730.00		2 089.00	286.16
64581000 C.S./PRIMES SUR SALAIRES	5 615.00		5 009.00		606.00	12.10
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 094.33		2 203.57		109.24	4.96
64800000 AUTR.CHARGES DE PERSONNEL	52.50				52.50	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012 - 12	Exercice N-1 31/12/2011 - 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	19 567.24	19 575.84	8.60	0.04
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	19 567.24	19 575.84	8.60	0.04
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	120 035.76	13 165.33	106 870.43	811.76
68173000 DOT. PROV. STOCK ET EN COURS	120 035.76	13 165.33	106 870.43	811.76
AUTRES CHARGES	17 492.49	756.54	16 735.95	NS
65800000 CH.DIV.GESTION COURANTE	1.59	3.58	1.99	55.59
65820000 CHARGES/OPERAT. TERMINEES	17 490.90	752.96	16 737.94	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	26 736 801.96	14 453 510.20	12 283 291.76	84.98
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 461 560.99	2 498 465.48	1 036 904.49	41.50
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	763 089.39	2 612 818.62	1 849 729.23	70.79
75500000 QP RESULTATS FILIALES	763 089.39	2 612 818.62	1 849 729.23	70.79
PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	84 787.49	- 20 166.62	64 620.87	320.43
65500000 QUOTE PART /OPERAT. EN COMMUN	84 787.49	20 166.62	64 620.87	320.43
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	218 394.24	1 710 978.47	492 584.23	69.28
76110000 REVENU DES TITRE DE PART	147 603.23	673 717.47	526 114.24	78.09
76150000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	70 791.01	37 261.00	33 530.01	89.99
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11 347.15	26 283.96	14 936.81	56.83
76310000 REVENUS/CREANCES COMMERCIALES	8 589.00	17 786.00	9 197.00	51.71
76800000 AUTRES PDTS FINANCIERS	2 758.15	8 497.96	5 739.81	67.54
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	229 741.39	1 737 262.43	507 521.04	68.84
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	188 916.91	160 576.60	28 340.31	17.65
66110000 INTERETS EMP & DETTES	29 482.91	52 916.60	23 433.69	44.28
66150000 INTERETS DES C/C ASSOCIE	159 434.00	107 660.00	51 774.00	48.09
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS	188 916.91	160 576.60	28 340.31	17.65
RESULTAT FINANCIER	40 824.48	576 685.83	535 861.35	92.92
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 180 687.37	5 667 803.31	3 487 115.94	61.52
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	78.00		78.00	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	78.00		78.00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	78.00		78.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	78.00		78.00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	570 348.00	1 360 131.00	789 783.00	58.07
69810000 IS - INTEGR.FISCALE CHARG	570 348.00	1 360 131.00	789 783.00	58.07
TOTAL DES PRODUITS	29 191 193.73	20 302 056.73	8 889 137.00	43.78
TOTAL DES CHARGES	27 580 932.36	15 994 384.42	11 586 547.94	72.44

Annexe 4.b

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'Angelotti Sud Terrain

SAS ANGELOTTI SUD TERRAIN

— AVENUE-DE BOIRARGUES -
ARCADES JACQUES COEUR BAT C
34970 LATTES

COMPTES ANNUELS

AXYLIS CONSEIL
ZAE LE MONESTIE BP 54
IMMEUBLE ESPACE 2B
34760 BOUJAN SUR LIBRON
04 67 30 48 30

BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF							
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, Brevets et droits similaires	6 474	6 474					
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions	322 351	246 270	76 082	71 469	4 613	6.45	
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	182 016	140 568	41 449	54 662	13 213	24.17	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	7 500		7 500	7 500			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 267		5 267	4 942	325	6.58	
TOTAL II	523 609	393 311	130 297	138 573	8 275	5.97	
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS ET EN COURS							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens	464 438		464 438	2 020 598	1 556 161	77.01	
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis	1 486 331	128 152	1 358 179		1 358 179		
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	217 124		217 124	222 631	5 508	2.47	
CRÉANCES (3)							
Clients et Comptes rattachés	299 029		299 029	334 308	35 279	10.55	
Autres créances	2 727 578		2 727 578	2 897 467	169 890	5.86	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	1 034 581		1 034 581	991 991	42 590	4.29	
Disponibilités	3 396 128		3 396 128	3 386 762	9 366	0.28	
Charges constatées d'avance (3)	5 574		5 574	48 089	42 516	88.41	
TOTAL III	9 630 781	128 152	9 502 629	9 501 848	399 218	4.03	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 154 390	521 464	9 632 927	10 040 420	407 494	4.06	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

- - - - -

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2012	31/12/2011	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 211 312)	211 312	211 312		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 920 991	1 920 991		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	21 132	21 132		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 593 592	5 593 592		
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	627 903	266 835	361 068	135,31
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I		8 374 930	8 013 862	361 068	4,51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	70 377	219 517	149 140	67,94
	Concours bancaires courants	898	895	3	0,34
	Emprunts et dettes financières diverses	51 859	197 960	146 101	73,80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 320	59 820	4 500	7,52
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	933 306	1 174 411	241 105	20,53
	Dettes fiscales et sociales	145 885	373 604	227 719	60,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	352	352			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV		1 257 997	2 026 558	768 561
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		9 632 927	10 040 420	407 494	4,06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 257 997 1 956 183

— — — —

4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens	542 512		542 512	3 956 739		3 414 227	86.29
Production vendue de Services	225 238		225 238	199 166		26 072	13.09
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	767 750		767 750	4 155 905		3 388 156	81.53
Production stockée			185 713	3 045 856		2 860 143	93.90
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			124 839	162 654		37 815	23.25
Autres produits			19 528	954		18 575	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			726 405	1 273 657		547 253	42.97
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			323 856	138 489		185 368	133.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			291 354	283 055		8 299	2.93
Impôts, taxes et versements assimilés			17 548	27 216		9 668	35.52
Salaires et traitements			329 089	326 877		2 212	0.68
Charges sociales			128 299	135 433		7 134	5.27
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 590	28 402		812	2.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			128 152	115 883		12 269	10.59
Dotations aux provisions							
Autres charges			17 672	41 165		23 494	57.07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 263 560	1 096 520		167 041	15.23
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			537 156	177 137		714 293	403.24
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1 252 070	520 454		731 615	140.57
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	-12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	23 232		23 230		2	0.01
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 440		49 336		11 104	22.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	83 672		72 566		11 106	15.30
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	8 990		16 642		7 652	45.98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	8 990		16 642		7 652	45.98
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	74 682		55 924		18 758	33.54
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)	789 596		753 515		36 080	4.79
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 899				4 899	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII	4 899				4 899	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135				135	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 599				3 599	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	3 734				3 734	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 165				1 165	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	162 857		486 680		323 823	66.54
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	2 067 045		1 856 678		200 368	10.73
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 439 142		1 599 842		160 700	10.04
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	627 903		256 836		361 068	135.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

En Euros.

AXYLIS CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 632 926.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 767 749.92 Euros et dégageant un bénéfice de 627 903.29 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 474		
Constructions sur sol propre	300 598		
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 206		18 548
Installations générales agencements aménagements divers	116 256		
Matériel de transport	25 307		4 041
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 453		
TOTAL	485 820		22 589
Autres participations	7 500		
Prêts, autres immobilisations financières	4 942		325
TOTAL	12 442		325
TOTAL GENERAL	504 736		22 914

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 474	6 474
Constructions sur sol propre			300 598	300 598
Installations générales agencements aménagements constr.			21 754	21 754
Installations générales agencements aménagements divers			116 256	116 256
Matériel de transport		4 041	25 307	25 307
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			40 453	40 453
TOTAL		4 041	504 368	504 368
Autres participations			7 500	7 500
Prêts, autres immobilisations financières			5 267	5 267
TOTAL			12 767	12 767
TOTAL GENERAL		4 041	523 609	523 609

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 474			6 474
Constructions sur sol propre	229 129	13 090		242 219
Installations générales agencements aménagements constr.	3 206	845		4 050
Installations générales agencements aménagements divers	77 447	7 820		85 267
Matériel de transport	10 285	5 503	441	15 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 623	332		39 955
TOTAL	359 689	27 590	441	386 838
TOTAL GENERAL	366 163	27 590	441	393 311

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	13 090				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	845				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 820				
Matériel de transport	5 503				
Matériel de bureau informatique mobilier	332				
TOTAL	27 590				
TOTAL GENERAL	27 590				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	115 883	128 152	115 883		128 152
TOTAL	115 883	128 152	115 883		128 152
TOTAL GENERAL	115 883	128 152	115 883		128 152
Dont dotations et reprises d'exploitation		128 152	115 883		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 267	0	5 267
Autres créances clients	299 029	299 029	
Impôts sur les bénéficiaires	323 727	323 727	
Taxe sur la valeur ajoutée	181 517	181 517	
Divers état et autres collectivités publiques	6 532	6 532	
Groupe et associés	2 215 802	2 215 802	
Charges constatées d'avance	5 574	5 574	
TOTAL	3 037 447	3 032 180	5 267

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	898	898		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	70 377	70 377		
Emprunts et dettes financières divers	3 979	3 979		
Fournisseurs et comptes rattachés	933 306	933 306		
Personnel et comptes rattachés	20 480	20 480		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 895	72 895		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 818	44 818		
Autres impôts taxes et assimilés	7 691	7 691		
Groupe et associés	47 880	47 880		
Autres dettes	352	352		
TOTAL	1 202 677	1 202 677		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	149 140			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15,20 et 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3,4,5,10 et 15an
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau et inf.	Linéaire	3,5 et 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 511
Autres créances	6 532
Valeurs mobilières de placement	19 930
Disponibilités	3 772
Total	36 745

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 877
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 402
Dettes fiscales et sociales	36 279
Total	231 559

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 574
Total	5 574

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 275
Total	71 275

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus



ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Avals cautions accordés	123 134
Total	123 134

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
~~Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.~~

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	2 492
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	5 001
30 à 39 ans	21 à 30 ans	606
moins de 30 ans	plus de 30 ans	97
Engagement total		8 196

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 1 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 5,09 %

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 658 heures.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

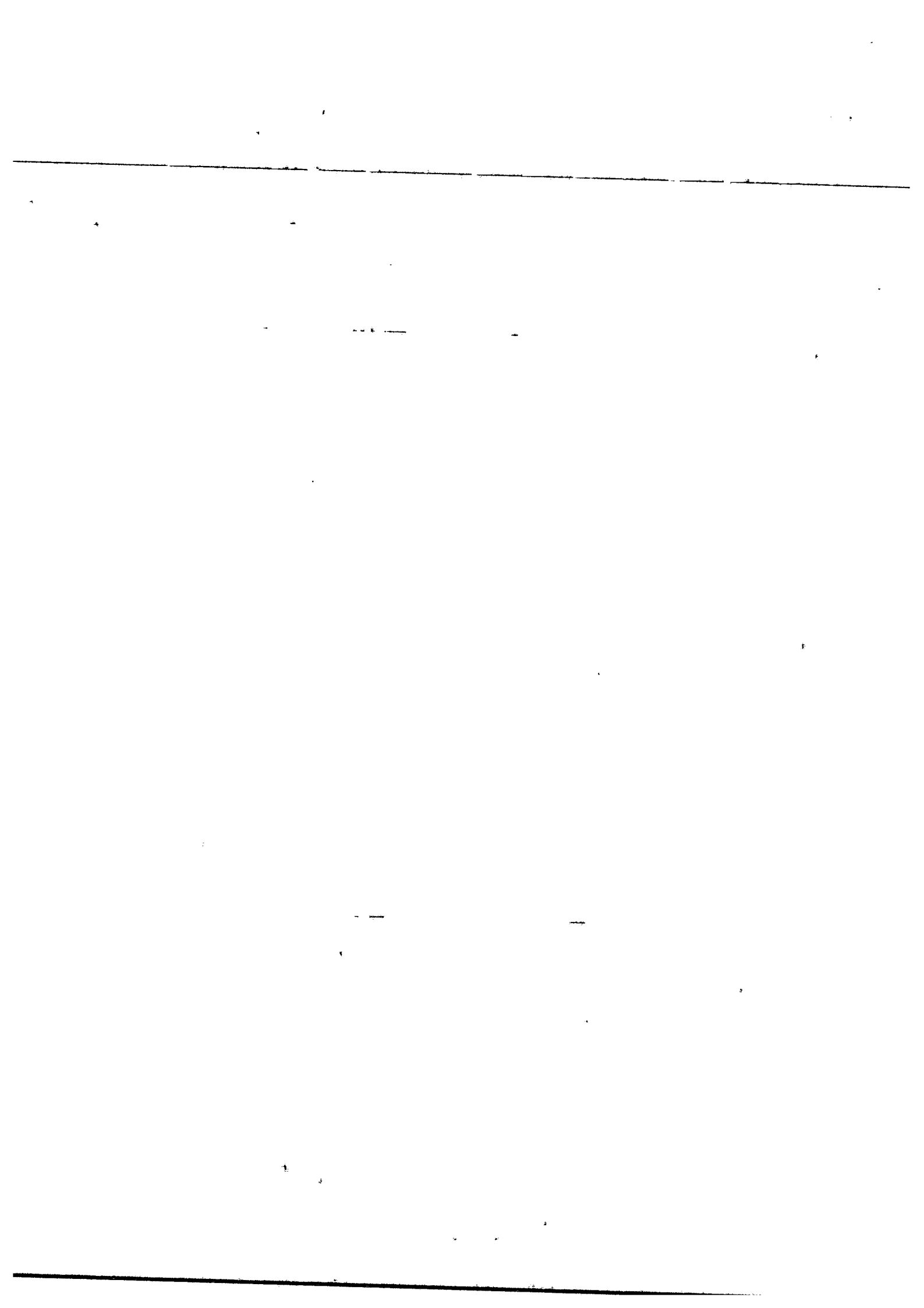
Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL LOTI IMMO TRANSACTION	27 033	100,00	1 500
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- STEP DE LA CLASTRE	1 887 834	50,00	1 887 834
- SNC CAPITELLE	118 477	25,00	107 477
- SARL DESTER	570 533	50,00	5 274
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 -12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
2050000 LOGICIELS	6 473.77	6 473.77		
2805000 AMORT LOGICIEL	6 473.77	6 473.77		
CONSTRUCTIONS	76 081.61	71 468.71	4 612.90	6.45
2131000 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	300 597.91	300 597.91		
2135000 AAI DES CONSTRUCTIONS	21 753.50	3 205.50	18 548.00	578.63
28131000 AMORT. CONSTRUCTION	242 219.34	229 129.20	13 090.14	5.71
28135000 AMORT AAI CONSTRUCTION	4 050.45	3 205.50	844.95	26.36
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 448.53	54 661.65	13 213.12	24.17
21810000 A.A.I DIVERS	114 905.84	114 905.84		
21811000 A.A.I. FOIRES EXPOSITIONS	1 350.00	1 350.00		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	25 307.18	25 307.18		
21830000 MAT.DE BUR.& INFORMATIQUE	19 588.73	19 588.73		
21840000 MOBILIER	20 864.62	20 864.62		
28181000 AMORT. AAI DIVERS	84 970.15	77 150.03	7 820.12	10.14
28181100 AMORT. MATERIEL FOIRES EXPOS.	296.63	296.63		
28182000 AMORT. MAT DE TRSPORT	15 346.01	10 284.57	5 061.44	49.21
28183000 AMORT. MAT.DE BUR.& INFOR	19 588.73	19 588.73		
28184000 AMORT. MOBILIER	20 366.32	20 034.76	331.56	1.65
AUTRES PARTICIPATIONS	7 500.00	7 500.00		
26110000 TITRES GROUPE	7 500.00	7 500.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 267.31	4 942.31	325.00	6.58
27500000 DEPOTS - CAUTIONNEMENTS	5 267.31	4 942.31	325.00	6.58
TOTAL II	130 297.45	138 572.67	8 275.22	15.97
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	464 437.51	2 020 598.19	1 556 160.68	77.01
33100000 STOCK PDT EN-COURS	464 437.51	2 136 481.50	1 672 043.99	78.26
39310000 PROV PR DEPR. STOCK		115 883.31	115 883.31	100.00
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	1 358 178.62		1 358 178.62	
35500000 STOCK PRODUITS FINIS	1 486 330.92		1 486 330.92	
39550000 DEP. STOCK PRODUITS FINIS	128 152.30		128 152.30	
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	217 123.92	222 631.45	5 507.53	2.47
40910000 FNRS AV.ACPTES VERSES	217 123.92	222 631.45	5 507.53	2.47
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	299 028.83	334 307.76	35 278.93	10.55
41110000 CLIENTS	292 517.63	327 796.57	35 278.94	10.76
41810000 CLTS FACT A ETABLIR	1 435.20	1 435.19	0.01	0.00
41880000 CLIENTS INTERETS COURUS	5 076.00	5 076.00		
AUTRES CREANCES	2 727 577.67	2 897 467.27	169 889.60	5.86
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	323 727.00		323 727.00	
44532000 TVA DED./RG	2 651.72	7 752.54	5 100.82	65.80
44566000 TVA DEDUCT. S/BIENS & SCE	119 190.29	91 951.55	27 238.74	29.62
44566001 TVA DED./ABS JANVIER	1 409.48	44 121.90	42 712.42	96.81
44566002 TVA DED./ABS FEVRIER	659.26	2 459.80	1 800.54	73.20
44566003 TVA DED./ABS MARS	9.41	2 353.74	2 344.33	99.60
44566004 TVA DED./ABS AVRIL		608.48	608.48	100.00
44566005 TVA DED./ABS MAI		608.48	608.48	100.00



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
44566006 TVA DED./ABS JUIN				461.00	461.00	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	29 716.00		51 643.00		21 927.00	42.46
44586000 TVA S/FACT. NON PAR V.	27 880.49		38 831.12		10 950.63	28.20
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	6 532.00		7 264.00		732.00	10.08
45110001 C/C HOLDING LPA TRESO.	1 533 627.53		1 533 627.53			
45150002 C/C DESTER	225 000.00		225 000.00			
45150003 C/C DE LA CLASTRE	101 208.97		638 134.70		536 925.73	84.14
45150004 C/C LA CAPITELLE	126 963.96		46 879.87		80 084.09	170.83
45150005 C/C SNC LES ARBOUSIERS	2 646.00		2 646.00			
45160001 C/C LOTI IMMO TRANSACTION	15 185.56		15 185.56			
45171101 C/C IC A RECEV. HOLDING LPA	210 289.00		187 285.00		23 004.00	12.28
45171601 C/C IC A RECEV. LOTI IMMO TR.	881.00		653.00		228.00	34.92
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 034 580.71		991 991.17		42 589.54	4.29
50810000 COMPTE A TERME	1 014 650.55		977 159.62		37 490.93	3.84
50880000 INTERETS COURUS VMP	19 930.16		14 831.55		5 098.61	34.38
DISPONIBILITES	3 396 128.32		3 386 762.39		9 365.93	0.28
51200116 LI - BNP COMPTE EXPLOITATION	6 096.55		725.74		5 370.81	740.05
51200123 LI - SG ZAC RAZIMIERE			28 208.02		28 208.02	100.00
51200124 LI - BPS CLOS DES MESANGES	2 403.75		16 970.35		14 566.60	85.84
51200128 LI - BC HAUTS DE MARUEJE	45 598.98		113 149.61		67 550.63	59.70
51200129 LI - BC ALFRED DE MUSSET			26 655.57		26 655.57	100.00
51200131 LI - BC LE VIEUX PONT			11 451.78		11 451.78	100.00
51200133 LI - BC INTERNET	298.98		201.20		97.78	48.60
51200134 LI - BNP LE DARDAILHON	432.02		32 505.61		32 073.59	98.67
51200153 SG ZAC RAZIMIERE	23 730.76		39 967.57		16 236.81	40.62
51200154 BPS CLOS DES MESANGES	49 684.34		128 355.38		78 671.04	61.29
51200159 ST CAMEFI L'OLIVETTE 3	10 652.58		10 767.42		114.84	1.07
51200160 BC ALFRED DE MUSSET			42 913.84		42 913.84	100.00
51200162 BC LE VIEUX PONT			127 714.62		127 714.62	100.00
51200163 BC BARBERAN			25 215.45		25 215.45	100.00
51200167 BNP COMPTE GENERAL	79 912.99		262 861.32		182 948.33	69.60
51200168 CIC COMPTE MIROIR	3 049 996.90		1 742 912.04		1 307 084.86	74.99
51200171 SG INTERNET	138.31		14.31		124.00	866.53
51200741 ST - ZAC LES JONCASSES	718.89		1 020.89		302.00	29.58
51215757 ST - CAMEFI - L'ENCLOS			40 504.52		40 504.52	100.00
51215764 ST - BC - LE SOLEIA	119 791.61		394 606.66		274 815.05	69.64
51215765 ST - BC - LE SAN JORDI			96 836.90		96 836.90	100.00
51215766 ST - BC - LES ALLEES/MALRIVES			236 610.23		236 610.23	100.00
51215770 ST - BC LE TRIADOU	2 780.25		2 780.25			
51219001 ST - BDPS -GENERAL	119.78		59.78		60.00	100.37
51880000 INT. COURUS A RECEVOIR	3 771.63		3 753.33		18.30	0.49
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 573.62		48 089.33		42 515.71	88.41
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 573.62		48 089.33		42 515.71	88.41
TOTAL III	9 502 629.20		9 901 847.56		399 218.36	4.03
TOTAL GENERAL	9 632 926.65		10 040 420.23		407 493.58	4.06

-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/ N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	11	Euros	%
CAPITAL						
10130000 CAPITAL	211 312.00		211 312.00			
	211 312.00		211 312.00			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT						
10420000 PRIME DE FUSION	1 920 990.55		1 920 990.55			
	1 920 990.55		1 920 990.55			
RESERVE LEGALE						
10610000 RESERVE LEGALE	21 132.00		21 132.00			
	21 132.00		21 132.00			
AUTRES RESERVES						
10680000 AUTRES RESERVES	5 593 591.93		5 593 591.93			
	5 593 591.93		5 593 591.93			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)						
	627 903.29		266 835.42		361 067.87	135.31
TOTAL I	8 374 929.77		8 013 861.90		361 067.87	4.51
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
16400006 EMPRUNT CIC 700 KE	70 000.00		210 000.00		140 000.00	66.67
16400010 LI - PRET BPDS 13 700 EUROS			4 707.73		4 707.73	100.00
16400011 LI -PRET BPDS 12 934 EUROS	376.60		4 808.80		4 432.20	92.17
CONCOURS BANCAIRES COURANTS						
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	898.00		894.94		3.06	0.34
	898.00		894.94		3.06	0.34
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES						
16550000 DEPOT GARANTIE LOTI IMMO	3 000.00		3 000.00			
16880000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	979.18		2 743.29		1 764.11	64.31
45111001 C/C IC-PAYER HOLDING LPA RSLT			145 207.12		145 207.12	100.00
45181101 C/C IC A PAYER HOLDING LPA	45 380.00		42 915.00		2 465.00	5.74
45510006 C/C L. SALLES			1 594.65		1 594.65	100.00
45620000 CAPITAL N/VERSE GROUPE	2 500.00		2 500.00			
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS						
41910000 CLTS AV.ACPTES RECUS	55 320.00		59 820.00		4 500.00	7.52
	55 320.00		59 820.00		4 500.00	7.52
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES						
40110000 FOURNISSEURS	723 723.25		792 239.61		68 516.36	8.65
40170000 FOURNISSEURS R.G.	16 180.65		47 306.09		31 125.44	65.80
40300000 F/R EFFETS A PAYER			69 336.61		69 336.61	100.00
40800000 FOURN. FNP S/LOTISSEMENT	165 816.43		252 573.58		86 757.15	34.35
40810000 FOURN.FACT.NON PARV/ FG	27 585.95		12 955.10		14 630.85	112.94
DETTES FISCALES ET SOCIALES						
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	20 480.00		19 293.31		1 186.69	6.15
42821000 PRIMES A PAYER			1 959.00		1 959.00	100.00
43100000 SECURITE SOCIALE	46 323.00		43 365.00		2 958.00	6.82
43720000 MORNAY PREVOYANCE	1 637.01		1 307.28		329.73	25.22
43730000 HUMANIS RETRAITE	13 125.00		11 982.00		1 143.00	9.54
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL	157.88		1 126.39		968.51	85.98
43760000 ARIAL MUTUELLE	3 544.08		3 722.54		178.46	4.79
43860000 AUTR.CHARG.SOCIALA PAYER	8 108.00		7 920.74		187.26	2.36
43861000 CS / PRIMES A PAYER			803.00		803.00	100.00
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			218 713.00		218 713.00	100.00
44571000 TVA COLLECTEE EN ATTENTE	4 283.91		558.60		3 725.31	666.90
44571001 TVA COLLECTEE JANVIER	5 870.79		38 340.40		32 469.61	84.69

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
44571002 TVA COLLECTEE FEVRIER	34 428.35		11 563.88		22 864.47	197.72
44587000 TVAC S/ FACT A ETABLIR	235.20		235.19		0.01	0.00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	7 691.47		12 713.35		5 021.88	39.50
AUTRES DETTES	352.13		352.13			
46710001 CREDITEURS DIVERS HORS GROUPE	352.13		352.13			
TOTAL IV	1 257 996.88		2 026 558.33		768 561.45	37.92
TOTAL GENERAL	9 632 926.65		10 040 420.23		407 493.58	4.06



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	11	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	542 511.93	3 956 739.02	3 414 227.09	86.29		
70100000 VENTES TERRAINS	184 099.35	3 640 278.02	3 456 178.67	94.94		
70110000 REFACTURATION TRAVAUX	347 810.78	278 425.36	69 385.42	24.92		
70120000 REFACTURATION HONORAIRES	10 601.80	37 771.30	27 169.50	71.93		
70130000 REFACTURATION TAXES		264.34	264.34	100.00		
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	225 237.99	199 166.45	26 071.54	13.09		
70600000 HONORAIRES	224 037.99	197 966.45	26 071.54	13.17		
70830000 LOCATIONS DIVERSES	1 200.00	1 200.00				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	767 749.92	4 155 905.47	3 388 155.55	81.53		
PRODUCTION STOCKEE	185 713.07	3 045 856.11	2 860 143.04	93.90		
71331000 VARIATION PRODUITS EN COURS	464 437.51		464 437.51			
71335000 VARIATION PRODUITS FINIS	650 150.58	3 045 856.11	2 395 705.53	78.65		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	124 839.35	162 654.30	37 814.95	23.25		
78173000 REP PROV PR DEPR STOCK	115 883.31	153 956.46	38 073.15	24.73		
79100000 TRANSFERT CHARGES EXPLOIT	7 353.04	7 168.04	185.00	2.58		
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES	1 603.00	1 529.80	73.20	4.78		
AUTRES PRODUITS	19 528.47	953.51	18 574.96	NS		
75800000 PDT DIVERS GESTION COURAN	35.79	13.09	22.70	173.41		
75820000 PDTS/OP TERMINEES	19 492.68	940.42	18 552.26	NS		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	726 404.67	1 273 657.17	547 252.50	42.97		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	323 856.42	138 488.90	185 367.52	133.85		
60110000 TRAVAUX - VRD	341 331.06	171 865.54	169 465.52	98.60		
60113000 TAXES - ASSURANCES	3 205.77	5 369.80	8 575.57	159.70		
60114000 PUBLICITE	1 119.50	14 421.38	15 540.88	107.76		
60115000 TRAVAUX DIVERS	8 827.16	11 778.49	2 951.33	25.06		
60116000 FRAIS FINANCIERS	13 366.81	84 050.06	70 683.25	84.10		
60120000 FRAIS DE NOTAIRE	28.00	5 565.72	5 593.72	100.50		
60121000 HONORAIRES TECHNIQUES	9 740.00	34 973.00	25 233.00	72.15		
60123000 HONORAIRES GESTION	1 077.50	582.50	1 660.00	284.98		
60125000 HONORAIRES DIVERS	354.10	12 670.95	12 316.85	97.21		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	291 353.96	283 055.12	8 298.84	2.93		
60600000 EAU EDF	3 807.96	3 837.80	29.84	0.78		
60625000 CARBURANT	9 562.05	6 655.02	2 907.03	43.68		
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN	878.54	850.98	27.56	3.24		
60635000 PETIT EQUIPEMENT	1 372.27	1 963.38	591.11	30.11		
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	4 742.07	2 253.08	2 488.99	110.47		
61320000 LOCATION BUREAU	6 000.00	6 000.00				
61350000 LOCATIONS MAT. DE BUREAU	4 662.77	14 494.40	9 831.63	67.83		
61354000 LOCATIONS VEHICULES	18 335.52	14 171.40	4 164.12	29.38		
61400000 CHARGES LOCAT. & DE COPROP	3 616.91	4 792.03	1 175.12	24.52		
61520000 ENTRET. REPARAT. LOCAUX	9 758.25	9 846.41	88.16	0.90		
61554000 ENTRET. REPARAT. MATERIEL	3 344.85	1 571.19	1 773.66	112.89		
61560000 MAINTENANCE	2 845.43	3 101.97	256.54	8.27		
61561000 MAINTENANCE	14 420.02	7 816.81	6 603.21	84.47		
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	5 621.66	4 124.32	1 497.34	36.31		
61610000 ASSURANCE RC PROF.	19.29	1 140.90	1 121.61	98.31		
61615000 ASSURANCES MATERIEL INFORMAT.	606.93	910.66	303.73	33.35		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
61620000 ASSURANCE LOCAUX	1 610.07		1 053.05		557.02	52.90
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	837.13		754.57		82.56	10.94
62260000 HONORAIRES COMPTA	18 997.00		18 973.10		23.90	0.13
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	2 898.22		7 852.15		4 953.93	63.09
62262000 HONORAIRES CAC	8 220.00		9 020.00		800.00	8.87
62263000 HONORAIRES DIVERS	633.07		2 950.00		2 316.93	78.54
62265000 HONORAIRES DE GESTION	60 337.48		21 838.38		38 499.10	176.29
62270000 ACTES ET CONTENTIEUX	182.53		2 236.58		2 054.05	91.84
62300000 PUBLICITE	55 658.00		87 057.62		31 399.62	36.07
62330000 SALONS - FOIRES EXPO.			1 351.00		1 351.00	100.00
62340000 CADEAUX CLIENTS	5 152.74		5 986.35		833.61	13.93
62380000 POURBOIRES - DONS	600.00		300.00		300.00	100.00
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	19 089.40		14 747.68		4 341.72	29.44
62560000 MISSIONS	8 915.99		5 441.24		3 474.75	63.86
62600000 AFFRANCHISSEMENT	2 639.98		1 989.03		650.95	32.73
62610000 TELEPHONE - FAX	2 759.29		2 500.56		258.73	10.35
62620000 TELEPHONE PORTABLE	3 847.92		5 166.77		1 318.85	25.53
62630000 ACCES INTERNET	2 400.00		2 699.15		299.15	11.08
62740000 SERVICES BANCAIRES	2 984.62		4 943.54		1 958.92	39.63
62810000 DIVERS COTISATIONS	3 996.00		2 664.00		1 332.00	50.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 547.79		27 215.58		9 667.79	35.52
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	3 463.56		3 641.34		177.78	4.88
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	2 233.47		2 215.24		18.23	0.82
63511000 CET - TAXE PROFESSIONNELLE	734.00		6 368.00		5 634.00	88.47
63512000 TAXES FONCIERES	6 006.00		5 900.00		106.00	1.80
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	2 546.50		2 421.00		125.50	5.18
63530000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	164.00		167.00		3.00	1.80
63580000 AUTRES IMPOTS - TAXES	1 017.26				1 017.26	
63710000 ORGANIC	1 383.00		6 503.00		5 120.00	78.73
SALAIRES ET TRAITEMENTS	329 089.41		326 876.93		2 212.48	0.68
64110000 REMUNERATIONS PERSONNEL	328 037.48		325 339.81		2 697.67	0.83
64120000 VARIAT.PROV.CONGES PAYES	1 186.69		943.24		243.45	25.81
64121000 PRIMES A PAYER	1 959.00		1 346.00		613.00	45.54
64130000 PRIMES GRATIFICATIONS	1 932.42		693.00		1 239.42	178.85
64141000 INDEMNITES DIVERSES	108.18				108.18	
64150000 INDEMNITES DE RUPTURE			1 246.88		1 246.88	100.00
CHARGES SOCIALES	128 298.97		135 432.67		7 133.70	5.27
64510000 URSSAF	93 020.96		97 807.25		4 786.29	4.89
64521000 PREVOYANCE CADRES	2 101.95		2 038.49		63.46	3.11
64521500 PREVOYANCE NON CADRE	541.64		245.32		296.32	120.79
64530000 RETRAITE NON CADRES	16 988.13		16 528.70		459.43	2.78
64531000 CAISSES RETRAITES CADRES	7 011.60		6 850.81		160.79	2.35
64560000 COTISATIONS MUTUELLE	9 118.43		10 095.19		976.76	9.68
64580000 VARIAT.PROV.CHGES/C.PAYES	187.26		465.11		277.85	59.74
64581000 CS / PRIMES A PAYER	803.00		540.00		263.00	48.70
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	132.00		941.80		809.80	85.98
64800000 FORMATION			1 000.00		1 000.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	27 589.70		28 401.95		812.25	2.86
68112000 DOTATION AMORTISSEMENTS	27 589.70		28 401.95		812.25	2.86

→ - - - - - -

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	128 152.30	115 883.31	12 268.99	10.59
68173000 - PROV DEP STOCKS	128 152.30	115 883.31	12 268.99	10.59
AUTRES CHARGES	17 671.72	41 165.28	23 493.56	57.07
65800000 CH.DIV.GESTION COURANTE	7.49	2.60	4.89	188.08
65820000 CHARGES/OPERAT.TERMINÉES	17 664.23	41 162.68	23 498.45	57.09
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 263 560.27	1 096 519.74	167 040.53	15.23
RESULTAT D'EXPLOITATION	537 155.60	177 137.43	714 293.03	403.24
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	1 252 069.64	520 454.16	731 615.48	140.57
75500000 QP RESULT/ OP. EN COMMUN	1 252 069.64	520 454.16	731 615.48	140.57
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	23 232.00	23 230.00	2.00	0.01
76150000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	23 232.00	23 230.00	2.00	0.01
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	60 440.12	49 336.24	11 103.88	22.51
76310000 REVENUS/CREANCES COMMERCIALES		311.00	311.00	100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	60 440.12	49 025.24	11 414.88	23.28
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	83 672.12	72 566.24	11 105.88	15.30
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8 990.48	16 642.41	7 651.93	45.98
66110000 INTERETS EMP & DETTES	6 525.48	14 464.41	7 938.93	54.89
66150000 CHARGES D'INTERETS	2 465.00	2 178.00	287.00	13.18
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	8 990.48	16 642.41	7 651.93	45.98
RESULTAT FINANCIER	74 681.64	55 923.83	18 757.81	33.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	789 595.68	753 515.42	36 080.26	4.79
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 898.82		4 898.82	
77520000 PRODUITS CES, IMM. CORPOREL	4 898.82		4 898.82	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 898.82		4 898.82	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	135.00		135.00	
67120000 PENAL. AMEND. PENAL. & FISC.	135.00		135.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 599.21		3 599.21	
67520000 VCN IMMO CORPORELLES	3 599.21		3 599.21	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 734.21		3 734.21	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 164.61		1 164.61	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	162 857.00	486 680.00	323 823.00	66.54
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	162 857.00	486 680.00	323 823.00	66.54
TOTAL DES PRODUITS	2 067 045.25	1 866 677.57	200 367.68	10.73

Annexe 4.c

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de Cabinet Angelotti

- - - - -

-

SAS STE D EXPL DU CABINET ANGELOTTI

180 RUE DE LA GINIESTE

34500 BEZIERS

COMPTES ANNUELS

AXYLIS CONSEIL

ZAE LE MONESTIE BP 54

IMMEUBLE ESPACE 2B

34760 BOUJAN SUR LIBRON

04 67 30 48 30

BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 11	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF						
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	1 138	1 138				
Fonds commercial (1)	375 000		375 000	375 000		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	213 573	154 532	59 041	79 527	20 485	25.76
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	2 250 001	350 000	1 900 001	2 250 001	350 000	15.56
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 510		8 510	10 131	1 621	16.00
TOTAL II	2 848 222	505 669	2 342 553	2 714 659	372 106	13.71
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements				4 560 802	4 560 802	100.00
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	3 653 181	215 025	3 438 156		3 438 156	
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 702		1 702	27 272	25 570	93.76
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	837 323		837 323	370 500	466 822	126.00
Autres créances	932 495		932 495	2 100 487	1 167 992	55.61
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	675 172		675 172	675 172		
Disponibilités	504 490		504 490	1 052 826	548 335	52.08
Charges constatées d'avance (3)	12 718		12 718	12 670	47	0.37
TOTAL III	6 617 081	215 025	6 402 056	8 799 729	2 397 674	27.25
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 465 303	720 694	8 744 608	11 514 389	2 769 780	24.05

(1) Dont droit au bail 15 000
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 194 625)	194 625		194 625		-	-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 565 375		2 565 375		-	-
	Ecarts de réévaluation					-	-
	RESERVES						
	Réserve légale	19 463		19 463		-	-
	Réserves statutaires ou contractuelles					-	-
	Réserves réglementées					-	-
	Autres réserves	1 397 618		2 397 618		1 000 000	41.71
	Report à nouveau					-	-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 341 634		1 155 810		1 185 824	761.07
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL I	5 518 715		5 332 891		185 824	3.48	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
TOTAL III							
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	500 000		505 294		5 294	1.05
	Concours bancaires courants	382		410		28	6.80
	Emprunts et dettes financières diverses	593 680		1 666 635		1 072 956	64.38
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 001		12 814		6 813	53.17
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 985 717		3 715 692		1 729 976	46.56
	Dettes fiscales et sociales	133 214		207 752		74 538	35.88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	6 900		72 900		66 000	90.53	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL IV	3 225 893		6 181 498		2 955 604	47.81
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 744 608		11 514 389		2 769 780	24.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 725 893

5 681 498

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens	1 146 477		1 146 477	2 338 513	1 192 036	50.97	
Production vendue de Services	771 570		771 570	759 179	12 391	1.63	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 918 048		1 918 048	3 097 692	1 179 644	38.06	
Production stockée			1 236 516	2 400 292	1 163 776	48.48	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			329 848	657 651	327 803	49.84	
Autres produits			205	234	29	12.49	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 011 585	1 355 285	343 700	25.36	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79 291	333 156	253 865	76.20	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			250 916	304 714	53 799	17.66	
Impôts, taxes et versements assimilés			24 554	24 037	517	2.15	
Salaires et traitements			56 640	79 568	22 929	28.82	
Charges sociales			10 420	30 632	20 212	65.98	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 485	21 935	1 449	6.61	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			215 025	328 895	113 870	34.62	
Dotations aux provisions							
Autres charges			317	174	144	82.85	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			657 648	1 123 312	465 464	41.44	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			353 936	232 173	121 963	52.45	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			9 626	37 839	28 214	74.56	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				18 356	18 356	100.00	

(1) Dont produits affrrents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affrrentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	1 517 766		9 922		1 507 844	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 727		8 076		3 349	41.47
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	1 522 493		17 998		1 504 495	NS
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	350 000				350 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	27 809		36 234		8 424	23.25
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	377 809		36 234		341 576	942.71
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 144 684		18 735		1 162 919	NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)	1 508 246		233 420		1 274 825	546.15
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	436				436	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII	436				436	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 702		4 702	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII			4 702		4 702	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	436		4 702		5 138	109.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	167 048		72 908		94 140	129.12
TOTAL PRODUITS (I-III+V-VII)	2 544 140		1 411 122		1 133 017	80.29
TOTAL DES CHARGES (II-IV+VI+VIII+IX+X)	1 202 506		1 255 312		52 806	4.21
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 341 634		155 810		1 185 824	761.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

En Euros.

AXYLIS CONSEIL

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
-Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluations des produits et en cours	9
Dépréciation des stocks et en cours	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10
Liste des filiales et participations	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 744 608.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 918 047.57 Euros et dégagant un bénéfice de 1 341 634.03 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	376 138		
Installations générales agencements aménagements divers	189 427		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 146		
TOTAL	213 573		
Autres participations	2 250 001		
Prêts, autres immobilisations financières	10 131	141	
TOTAL	2 260 132	141	
TOTAL GENERAL	2 849 843	141	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			376 138	376 138
Installations générales agencements aménagements divers			189 427	189 427
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 146	24 146
TOTAL			213 573	213 573
Autres participations			2 250 001	2 250 001
Prêts, autres immobilisations financières		1 762	8 510	8 510
TOTAL		1 762	2 258 511	2 258 511
TOTAL GENERAL		1 762	2 848 222	2 848 222

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 138			1 138
Installations générales agencements aménagements divers	110 991	19 553		130 544
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 055	932		23 988
TOTAL	134 046	20 485		154 532
TOTAL GENERAL	135 184	20 485		155 669

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 553				
Matériel de bureau informatique mobilier	932				
TOTAL	20 485				
TOTAL GENERAL	20 485				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		350 000			350 000
Sur stocks et en cours	328 895	215 025	328 895		215 025
TOTAL	328 895	565 025	328 895		565 025
TOTAL GENERAL	328 895	565 025	328 895		565 025
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		215 025	328 895		
		350 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 510	0	8 510
Autres créances clients	837 323	837 323	
Taxe sur la valeur ajoutée	176 693	176 693	
Groupe et associés	755 802	755 802	
Charges constatées d'avance	12 718	12 718	
TOTAL	1 791 045	1 782 535	8 510

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	382	382		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	500 000		500 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 985 717	1 985 717		
Taxe sur la valeur ajoutée	123 744	123 744		
Autres impôts taxes et assimilés	9 470	9 470		
Groupe et associés	593 680	593 680		
Autres dettes	6 900	6 900		
TOTAL	3 219 892	2 719 892	500 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 294			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

.

.

.

.

.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau et inf.	Linéaire	3,5 et 6 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 an

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	18
Total	18

.

.

.

.

.

.

.

.

.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 515
Dettes fiscales et sociales	9 470
Total	308 366

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 718
Total	12 718

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	450 614		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 565		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Avals cautions accordés	500 813
Total	500 813

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SOLEIL D'OC AMENAGEMENT	1 104 812	100,00	7 041
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCI LE PATIO	262 341	30,00	260 816
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 LOGICIEL BEZIERS		137.50		137.50		
20500001 LOGICIELS CARCASSONNE		1 000.00		1 000.00		
28050000 AMORT. LOGICIELS BZS		137.50		137.50		
28050100 AMT LOGICIEL CARCASSONNE		1 000.00		1 000.00		
FONDS COMMERCIAL		375 000.00		375 000.00		
20600000 DROIT-AU BAIL		15 000.00		15 000.00		
20700000 FONDS DE COMMERCE		360 000.00		360 000.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		59 041.34		79 526.80	20 485.46	25.76
21810000 AAI DIVERS BEZIERS		97 776.14		97 776.14		
21810001 A.A.I. CARCASSONNE		62 128.08		62 128.08		
21810003 A.A.I. TOULOUSE		24 060.64		24 060.64		
21811000 AAI FOIRES EXPOSITIONS		5 462.50		5 462.50		
21830000 MAT.BUR.INFO.BEZIERS		1 591.99		1 591.99		
21830001 MAT DE BUREAU INFOR. CARCASS.		5 465.93		5 465.93		
21840000 MOBILIER BEZIERS		8 909.00		8 909.00		
21842001 MOBILIER CARCASSONNE		4 299.82		4 299.82		
21843003 MOBILIER TOULOUSE		3 879.09		3 879.09		
28181000 AMORT.AAI BEZIERS		85 834.80		75 569.52	10 265.28	13.58
28181001 AMORT. A.A.I. CARCASSONNE		34 456.75		28 174.44	6 282.31	22.30
28181003 AMORT. A.A.I. TOULOUSE		7 493.96		5 034.62	2 459.34	48.85
28181100 AMORT MATERIEL FOIRES EXPO		2 758.78		2 212.53	546.25	24.69
28183000 AMORT. MAT BUREAU		7 057.92		7 057.92		
28184000 AMORT MOBILIER		8 909.00		8 909.00		
28184001 AMORT. MOBILIER CARCASSONNE		4 299.82		4 143.36	156.46	3.78
28184003 AMORT. MOBILIER TOULOUSE		3 720.82		2 945.00	775.82	26.34
AUTRES PARTICIPATIONS		1 900 001.00		2 250 001.00	350 000.00	15.56
26110000 TITRES DE PARTICIPATION		2 250 001.00		2 250 001.00		
29611000 PROVISIONS/DEPREC./PARTICIPAT.		350 000.00			350 000.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		8 510.36		10 131.33	1 620.97	16.00
27500000 DEPOT ET CAUTION VERSES		8 510.36		10 131.33	1 620.97	16.00
TOTAL II		2 342 552.70		2 714 659.13	372 106.43	11.71
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS						
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				4 560 802.39	4 560 802.39	100.00
33100000 STOCK				4 889 697.86	4 889 697.86	100.00
39310000 PROV DEP STOCK				328 895.47	328 895.47	100.00
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS		3 438 156.40			3 438 156.40	
35500000 STOCK DE PRODUITS FINIS		3 653 181.49			3 653 181.49	
39550000 DEPREC. STOCK PRODUITS FINIS		215 025.09			215 025.09	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		1 701.74		27 271.74	25 570.00	93.76
40910000 FRS ACOMPTES VERSES		1 701.74		27 271.74	25 570.00	93.76
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		837 322.50		370 500.11	466 822.39	126.00
41110000 CLIENTS		837 322.50		370 500.11	466 822.39	126.00



DÉTAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
AUTRES CREANCES	932 495.05		2 100 487.20		1 167 992.15	55.61
44566000 TVA DEDUCT.S/BS & SCES	127 827.71		242 085.61		114 257.90	47.20
44566001 TVA DED./ABS JANVIER	3 078.11		3 743.10		664.99	17.77
44566002 TVA DED./ABS FEVRIER			9 640.78		9 640.78	100.00
44567000 CREDIT DE TVA	13 356.00				13 356.00	
44586000 TVA S/FACTURES NON PARV	32 431.32		45 437.71		13 006.39	28.62
44870000 ETAT PDT A RECEVOIR			18 741.00		18 741.00	100.00
45110001 C/C HOLDING LPA	727 594.91		1 500 000.00		772 405.09	51.49
45111001 C/C HOLDING LPA IS			270 398.00		270 398.00	100.00
45171303 C/C I.C. A RECEVOIR S.O.A.	519.00		519.00			
45181301 C/C I.C. A RECEV. HOLDING LPA	27 688.00		9 922.00		17 766.00	179.06
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	675 171.92		675 171.92			
50800000 TITRES DE PLACEMENTS	375 171.92		375 171.92			
50810000 DEPOT A TERME	300 000.00		300 000.00			
DISPONIBILITES	504 490.35		1 052 825.65		548 335.30	52.08
51200003 013 - LA MOULINE			21 363.19		21 363.19	100.00
51200005 015 - ZAC LA CARRIERASSE	2 133.55		124 165.20		122 031.65	98.28
51200006 035 - LE CLOS ST COME			59 155.49		59 155.49	100.00
51200008 045 - LE CLOS D'ENTAILHADES	38 841.95		39 247.55		405.60	1.03
51200009 052 - DOMAINE BASTIDE	171 278.15		81 804.90		89 473.25	109.37
51200010 055 - PARC DE LA NAUZETTE	30 139.29		90 089.08		59 949.79	66.55
51200012 012 - LES TERR.MEDIT 2	10 572.20		63 101.21		52 529.01	83.25
51200015 082 - LA GARANCE			15 006.51		15 006.51	100.00
51200017 BC . COMPTE GENERAL	89 411.70		137 654.63		48 242.93	35.05
51200018 BC MARCHAND DE BIENS	12 478.60		77 430.34		64 951.74	83.88
51200019 BC ARTICLE 55	174.13		174.13			
51200020 CIC COMPTE MIROIR	1 362.03		174 339.54		172 977.51	99.22
51200024 511 - LE MOULIN			7 624.48		7 624.48	100.00
51200028 515 - LES POETES	20 304.88		64 483.60		44 178.72	68.51
51200029 517 - LES GARENNES	14 171.97		14 323.97		152.00	1.06
51200231 BC - LES SALINES	109 666.94		80 923.67		28 743.27	35.52
51219002 BDP - Marchand de Biens	3 937.08		1 563.51		2 373.57	151.81
-51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	17.88		374.65		356.77	95.23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 717.54		12 670.46		47.08	0.37
48600000 CHARGES CONSTATE D AVANCE	12 717.54		12 670.46		47.08	0.37
TOTAL III	6 402 055.50		8 799 729.47		2 397 673.97	27.25
TOTAL GENERAL	8 744 608.20		11 514 388.60		2 769 780.40	24.05

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
CAPITAL						
10130000 CAPITAL	194 625.00		194 625.00			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 565 375.00		2 565 375.00			
10410000 PRIME D'EMISSION	2 565 375.00		2 565 375.00			
RESERVE LEGALE	19 462.50		19 462.50			
10610000 RESERVE LEGALE	19 462.50		19 462.50			
AUTRES RESERVES	1 397 618.18		2 397 617.93		999 999.75	41.71
10680000 AUTRES RESERVES	1 397 618.18		2 397 617.93		999 999.75	41.71
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 341 634.03		155 810.25		1 185 823.78	761.07
TOTAL	5 518 714.71		5 332 890.68		185 824.03	3.48
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	500 000.00		505 294.26		5 294.26	1.05
16400000 PRET B.C CRCA			5 294.26		5 294.26	100.00
16400012 BDP - 500 000 EUROS	500 000.00		500 000.00			
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	381.97		409.86		27.89	6.80
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	381.97		409.86		27.89	6.80
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	593 679.76		1 666 635.26		1 072 955.50	64.38
45111001 C/C HOLDING LPA IS	44 768.00				44 768.00	
45130002 C/C LE PATIO	75 409.76		58 035.26		17 374.50	29.94
45130003 C/C SOLEIL D'OC AMGT	350 000.00		1 500 000.00		1 150 000.00	76.67
45171301 C/C IC A PAYER S.O.A	25 723.00		10 821.00		14 902.00	137.71
45181101 C/C IC A PAYER HOLDING LPA	97 779.00		97 779.00			
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	6 001.16		12 814.16		6 813.00	53.17
41910000 CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES	6 001.16		12 814.16		6 813.00	53.17
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 985 716.73		3 715 692.43		1 729 975.70	46.56
40110000 FOURNISSEURS	1 687 202.22		3 349 606.18		1 662 403.96	49.63
40810000 FOURN.FACT.NON PARV.	8 168.02		8 612.48		444.46	5.16
40811000 FRS FNP / LOTISSEMENTS	197 295.49		277 266.77		79 971.28	28.84
40880000 FOURNISSEURS INTERETS COURUS	93 051.00		80 207.00		12 844.00	16.01
DETTES FISCALES ET SOCIALES	133 213.87		207 751.95		74 538.08	35.88
42820000 DETTE PROV PR CONGE A PAY			5 232.53		5 232.53	100.00
43100000 URSSAF			7 523.00		7 523.00	100.00
43720000 PREVOYANCE			100.12		100.12	100.00
43730000 MORNAY NON CADRES			2 534.97		2 534.97	100.00
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL			25.63		25.63	100.00
43760000 ARIAL MUTUELLE			554.16		554.16	100.00
43820000 CHGES SOCIALES / CP			2 293.94		2 293.94	100.00
44551000 TVA A DECAISSER			138 635.00		138 635.00	100.00
44571000 TVA COLLECTEE EN ATTENTE	123 744.30		3 885.31		119 858.99	NS
44571002 TVA COLLECTEE FEVRIER			39 858.32		39 858.32	100.00
44860000 AUTRES CHGES FISC.A PAYER	9 469.57		7 108.97		2 360.60	33.21

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 / 12	31/12/2011 / 12	Euros	%
AUTRES DETTES	6 900.00	72 900.00	66 000.00	90.53
46710000 CREDITEURS DIVERS	6 900.00	72 900.00	66 000.00	90.53
TOTAL IV	3 225 893.49	6 181 497.92	2 955 604.43	47.81
TOTAL GENERAL	8 744 608.20	11 514 388.60	2 769 780.40	24.05

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	11	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 146 477.08	2 338 512.93	1 192 035.85	50.97		
70100000 VENTES	1 145 326.08	2 034 761.15	889 435.07	43.71		
70100001 VENTES A 5,5 %		288 104.27	288 104.27	100.00		
70110000 REFACTURATIONS TRAVAUX		13 241.79	13 241.79	100.00		
70130000 REFACT. TAXES	1 151.00	2 405.72	1 254.72	52.16		
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	771 570.49	759 179.03	12 391.46	1.63		
70600001 LOCATION GERANCE	713 000.00	712 750.95	249.05	0.03		
70820000 COMMISSIONS	3 344.48	12 541.80	9 197.32	73.33		
70830000 COM./TRANSACT.CARCASSONNE	52 257.52	15 886.28	36 371.24	228.95		
70830002 COM/TRANSACTIONS TARN		18 000.00	18 000.00	100.00		
70850000 PORT-FRAIS ACCES. REFACTURES	2 968.49		2 968.49			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 918 047.57	3 097 691.96	1 179 644.39	38.08		
PRODUCTION STOCKEE	1 236 516.37	2 400 292.18	1 163 775.81	48.48		
71331000 VARIATION STOCK PDT COURS	4 889 697.86	2 400 292.18	2 489 405.68	103.71		
71355000 VARIATION PRODUITS FINIS	3 653 181.49		3 653 181.49			
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	329 848.27	657 650.86	327 802.59	49.84		
78173000 REP. PROV DEPR. ACTIFS CIRCUL.	328 895.47	649 750.33	320 854.86	49.38		
79100000 AVANTAGE EN NATURE	952.80	2 328.54	1 375.74	59.08		
79110000 TRANSFERT DE CHARGES		5 571.99	5 571.99	100.00		
AUTRES PRODUITS	205.13	1 234.40	1 29.27	12.49		
75800000 PROD DIV.GESTION COURANTE	5.13	35.08	29.95	85.38		
75820000 PDTS DIVERS / OP.TERMINEE	200.00	199.32	0.68	0.34		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 011 584.60	1 355 285.04	343 700.44	25.36		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	79 291.34	333 156.33	253 864.99	76.20		
60110000 TRAVAUX - VRD		69 726.08	69 726.08	100.00		
60113000 TAXES - ASSURANCES	5 774.69	18 730.24	12 955.55	69.17		
60115000 TRAVAUX DIVERS	46 695.39	222 388.48	175 693.09	79.00		
60116000 FRAIS FINANCIERS	15 436.51	19 563.18	4 126.67	21.09		
60120000 FRAIS DE NOTAIRE		3 940.92	3 940.92	100.00		
60123000 HONORAIRES GESTION	11 384.75	2 563.97	13 948.72	544.03		
60125000 HONORAIRES DIVERS		1 371.40	1 371.40	100.00		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	250 915.58	304 714.39	53 798.81	-17.66		
60600000 EDF-GDF BEZIERS		179.73	179.73	100.00		
60600001 EDF-GDF CARCASSONNE	1 307.85	1 830.07	522.22	28.54		
60600003 EAU - EDF TOULOUSE	2 128.53	3 764.87	1 636.34	43.46		
60625003 CARBURANT TOULOUSE	940.16	2 161.37	1 221.21	56.50		
60640000 FOURNITURES DE BUREAU		62.38	62.38	100.00		
61320000 LOCATION BUREAU	24 308.04	24 308.04				
61320001 LOCATION CARCASSONNE	12 538.64	11 965.88	572.76	4.79		
61320003 LOCATION TOULOUSE	19 207.64	18 751.88	455.76	2.43		
61351000 LOC.COPIEURS BEZIERS	13 872.00	13 872.00				
61351001 LOC.COPIEUR CARCASSONNE	2 644.04	2 632.84	11.20	0.43		
61351003 LOC. COPIEURS TOULOUSE	1 350.00	1 650.00	300.00	18.18		
61352000 LOC.MAT.INFORMATIQUE	626.16	626.16				
61352003 LOCAT. MAT. INFO. TOULOUSE		655.95	655.95	100.00		
61354000 LOC.VEHICULES BEZIERS	4 444.54	7 049.42	2 604.88	36.95		
61354001 LOC.VEHICULES CARCASSONNE	354.98	6 271.69	6 626.67	105.66		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
61354003 LOC. VEHICULES TOULOUSE	3 624.67		7 101.55		3 476.88	48.96
61400000 CHARGES DE COPROPRIETE	4 647.80		1 344.57		3 303.23	245.67
61554000 ENT.MAT.TRANSP.BEZIERS	1 195.48		1 523.00		327.52	21.50
61554001 ENT.MAT.TRANSP.CARCASSONNE			605.00		605.00	100.00
61554002 ENT REP MAT TRSPT. TOULOUSE			1 176.26		1 176.26	100.00
61560001 MAINTENANCE CARCASSONNE	1 624.80		1 828.44		203.64	11.14
61561000 MAINT.COPIEURS BEZIERS	559.46		3 201.41		2 641.95	82.52
61561001 MAINT.COPIEUR CARCASSONNE	1 905.40		1 068.87		836.53	78.26
61600001 ASSURANCES CARCASSONNE	458.95		436.38		22.57	5.17
61600003 ASSURANCES TOULOUSE	1 418.60		1 268.50		150.10	11.83
61615000 ASSURANCE MATERIEL INF.	192.00		388.40		196.40	50.57
61620000 ASSURANCE LOCAUX	688.77		754.95		66.18	8.77
62260000 HONORAIRES COMPTABILITE	4 432.00		4 662.00		230.00	4.93
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	4 596.34		1 346.34		3 250.00	241.40
62262000 HONORAIRES CAC	4 710.00		6 020.00		1 310.00	21.76
62263000 HONORAIRES DIVERS			112.68		112.68	100.00
62264000 HONORAIRES/COMMERCIALISATION	65 726.88		136 084.80		70 357.92	51.70
62265000 HONORAIRES DE GESTION	52 929.70		3 319.08		49 610.62	NS
62300000 PUBLICITE			555.00		555.00	100.00
62300001 PUBLICITE CARCASSONNE	1 757.00		2 865.42		1 108.42	38.68
62310001 PUB./TRANSACTION CARCASSONNE			1 399.99		1 399.99	100.00
62310003 PUB. TRANSACTION TOULOUSE			1 050.00		1 050.00	100.00
62341000 CADEAUX CLIENTELE	492.00		2 973.59		2 481.59	83.45
62350000 PARRAINAGE	200.00		200.00			
62510000 FRAIS DE DEPLT.	192.08				192.08	
62510001 FRAIS DEPLT. CARCASSONNE			1 288.57		1 288.57	100.00
62510003 FRAIS DEPLT. TOULOUSE	96.90		423.98		327.08	77.15
62560003 MISSIONS RECEPTIONS TOULOUSE	65.00		1 067.44		1 002.44	93.91
62600000 AFFRANCH.BEZIERS			27.78		27.78	100.00
62600003 AFFRANCHISSEMENT TOULOUSE	32.08		130.88		98.80	75.49
62610000 TELEPHONE BEZIERS	6 434.00		6 377.08		56.92	0.89
62610001 TELEPHONE CARCASSONNE	1 175.41		1 207.59		32.18	2.66
62610003 TELEPHONE TOULOUSE	1 746.56		1 772.34		25.78	1.45
62620000 TELEPHONES PORTABLES	1 607.73		8 376.33		6 768.60	80.81
62630001 ACCES INTERNET CARCASSONNE	412.71		437.15		24.44	5.59
62630003 ACCES INTERNET TOULOUSE	360.00		480.00		120.00	25.00
62700000 SERVICES BANCAIRES	3 300.64		6 056.74		2 756.10	45.50
62810000 DIVERS - COTISATIONS	1 320.00				1 320.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 553.80		24 037.08		516.72	2.15
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	164.34		753.19		588.85	78.18
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	203.43		488.23		284.80	58.33
63511000 C.E.T. - TAXE PROFESSIONNELLE	10 604.00		6 205.00		4 399.00	70.89
63512000 TAXES FONCIERES	11 148.03		9 008.66		2 139.37	23.75
63514000 TAXES VEHICULES SOCIETES			1 987.00		1 987.00	100.00
63530000 TAXE DEPENSES PUBLICITE	20.00		124.00		104.00	83.87
63710000 ORGANIC	2 414.00		5 471.00		3 057.00	55.88
SALAIRES ET TRAITEMENTS	56 639.54		79 568.47		22 928.93	28.82
64110002 SALAIRES BRUTS CARCASSONNE			13 849.33		13 849.33	100.00
64110004 SALAIRES BRUTS TOULOUSE	29 883.55		57 883.42		27 999.87	48.37
64120000 CONGES PAYES	5 232.53		1 271.69		3 960.84	311.46
64140000 I.J.S.S.			3 716.41		3 716.41	100.00
64150000 INDEMNITE DE RUPTURE	31 988.52		5 391.00		26 597.52	493.37

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	-Euros	%
CHARGES SOCIALES	10 420.27		30 631.94		20 211.67	65.98
64510001 - URSSAF CARCASSONNE			4 843.71		4 843.71	100.00
64510003 URSSAF TOULOUSE	9 102.54		18 196.66		9 094.12	49.98
64521500 PREVOYANCE NON CADRE	62.76		53.90		8.86	16.44
64530000 MORNAY NON CADRES	2 822.78		5 800.97		2 978.19	51.34
64560000 MUTUELLE ARIAL	554.93		2 137.10		1 582.17	74.03
64580000 VARIAT.PROV.CHGES/CP	2 293.94		552.26		1 741.68	315.37
64750000 MED.TRAVAIL BEZIERS	70.00				70.00	
64750001 - MED.TRAVAIL CARCASSONNE	101.20		81.86		19.34	23.63
64750003 MEDECINE DU TRAVAIL TLS			70.00		70.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	20 485.46		21 934.92		1 449.46	6.61
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL	20 485.46		21 934.92		1 449.46	6.61
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	215 025.09		328 895.47		113 870.38	34.62
68173000 PROV DEP. DES STOCKS	215 025.09		328 895.47		113 870.38	34.62
AUTRES CHARGES	317.27		173.51		143.76	82.85
65800000 CHAR.DIV.GESTION COURANTE	14.57		150.80		136.23	90.34
65820000 CHARGES/OPERAT.TERMEES	302.70		22.71		279.99	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	657 648.35		1 123 112.11		465 463.76	41.44
RESULTAT D'EXPLOITATION	353 936.25		232 172.93		121 763.32	52.45
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	9 625.50		37 839.00		28 213.50	74.56
75500000 Q.P. RESULTAT FILIALES	9 625.50		37 839.00		28 213.50	74.56
PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE			18 356.46		18 356.46	100.00
65500000 QP/OPERATIONS EN COMMUN			18 356.46		18 356.46	100.00
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	1 517 766.00		9 922.00		1 507 844.00	NS
76110000 REV. DES TITRES/PARTICIPATION	1 500 000.00				1 500 000.00	
76150000 INT. DES C/C CREDITEURS	17 766.00		9 922.00		7 844.00	79.06
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 727.28		8 076.35		3 349.07	41.47
76800000 AUT. PRODUITS FINANCIERS	4 727.28		8 076.35		3 349.07	41.47
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 522 493.28		17 998.35		1 504 494.93	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	350 000.00				350 000.00	
68600000 DOTATION/PROVIS. FINANCIERES	350 000.00				350 000.00	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	27 809.49		36 233.57		8 424.08	23.25
66110000 INTERET DES EMPRUNTS	63.49		446.57		383.08	85.78
66150000 CHARGES D'INTERETS	14 902.00		10 302.00		4 600.00	44.65
66181000 INTERETS/DETTES COMMERCIALES	12 844.00		25 485.00		12 641.00	49.60
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	377 809.49		36 233.57		341 575.92	942.71
RESULTAT FINANCIER	1 144 683.79		18 235.22		1 162 919.01	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 508 245.54		233 420.25		1 274 825.29	546.15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION 77180000 PDTS.EXCEPT. OPERAT. GESTION	436.49				436.49	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	436.49				436.49	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION 67180000 CHARGES EXCEPTION. DIVERSES			4 702.00		4 702.00	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			4 702.00		4 702.00	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	436.49		4 702.00		5 138.49	109.28
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69810000 IS INTEGR. FISCALE CHARGE	167 048.00		72 908.00		94 140.00	129.12
TOTAL DES PRODUITS	2 544 139.87		1 411 122.59		1 133 017.48	80.29
TOTAL DES CHARGES	1 202 505.84		1 255 312.14		52 806.30	4.21
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 341 634.03		155 810.25		1 185 823.78	761.07

Annexe 7

Valorisation des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante et méthodes

1. Les méthodes retenues

Il a été fait le choix de ne pas retenir les méthodes d'évaluation dites « patrimoniales » et de « rentabilité » et de ne retenir qu'une méthode mixte.

En effet, les méthodes de rentabilité qui ne prennent en compte que la rentabilité future ne sont pas pertinentes dans le type d'activité des Sociétés Fusionnées, compte tenu du caractère non récurrent des opérations.

De plus, ces méthodes sont peu adaptées aux évaluations dans les cadres d'opérations de restructuration car elles omettent les capitaux propres représentatifs des résultats passés des sociétés.

A l'inverse, les méthodes patrimoniales qui ne tiennent pas compte des rentabilités attendues sur les opérations en cours présentent un caractère trop restrictif.

Pour ces raisons, il a été privilégié une méthode mixte de calcul basée à la fois sur les capitaux propres corrigés des Sociétés Fusionnées et sur la rentabilité attendue de chacune d'elle.

2. Le périmètre de l'opération

Compte tenu que chacune des Sociétés Fusionnées prenante à l'opération détient des filiales, les calculs ci-après ont été réalisés sur des données consolidées pour chacune de ces 3 Sociétés Fusionnées.

3. Le calcul des fourchettes de valeur

a. Données chiffrées

	Sous-groupe Angelotti Aménagement	Sous-groupe Angelotti Sud Terrain	Sous-groupe Société d'Exploitation du Cabinet Angelotti
Capitaux propres part groupe	12 196 948	9 692 526	4 263 228
Actifs incorporels			375 000
Plus-value latente sur immeubles		225 000	
Chiffre d'affaires	27 669 207	3 264 393	1 918 047
EBE	4 862 385	429 033	457 958
Résultat d'exploitation	4 428 348	402 849	421 678
Résultat net	2 930 042	342 154	352 307
Résultat net part groupe	2 544 676	342 505	352 307

b. Calculs

Méthode de valorisation retenue :

Capitaux propres corrigés + (5 x Résultat d'exploitation)

Angelotti Aménagement :

$$12\,196\,948 + (5 \times 4\,428\,348) = 34\,338\,688 \text{ euros}$$

Soit, compte tenu du nombre de 10.000 actions composant le capital social, un montant par action de 3.433,87 euros

- - - - -

- - - - -

Angelotti Sud Terrain :

$9\,917\,526 + (5 \times 402\,849) = 11\,931\,771$ euros

Soit, compte tenu du nombre de 13.207 actions composant le capital social,
un montant par action de 903,44 euros

Société d'Exploitation du Cabinet Angelotti :

$3\,888\,228 + (5 \times 421\,678) = 5\,996\,618$ euros

Soit, compte tenu du nombre de 2.595 actions composant le capital social,
un montant par action de 2.310,84 euros

Annexe 10.2 F/.a

Liste des salariés d'Angelotti Sud Terrain

NOM DU SALARIE	DATE ENTREE/REPRISE ANCIENNETE	NOTE
SALLES Laurence	01/10/1987	Transférée Angelotti Sud terrain le 01/01/2000
GAGNE Anthony	15/03/2004	
POULLIN Jean-Yves	01/08/2006	
MIRA Saphia	02/11/2009	
PARIS Véronique	01/09/2010	
MAROTO Fanny	01/10/2007	transférée Angelotti Sud terrain le 01/12/2010
SEGURA Alain	19/09/2011	
MARCHOUX Anthony	28/11/2011	
PEPIN Sandrine	15/10/2012	

- - - - -

Annexe 10.2 F/.b

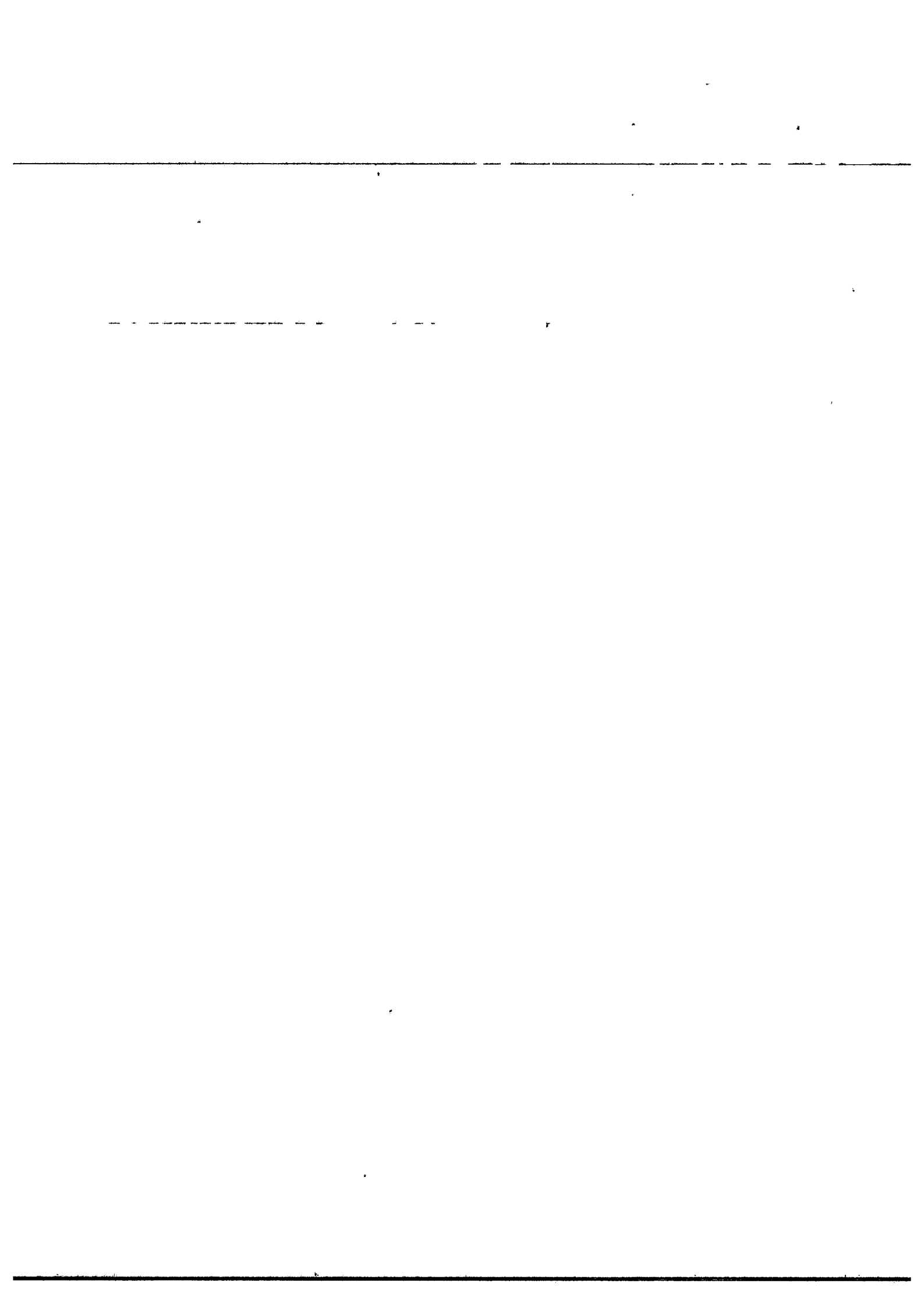
Liste des salariés de Cabinet Angelotti

Néant

- - - - -

Annexe 12.1.a

Etat des nantissements et privilèges d'Angelotti Sud Terrain



ETAT DES INSCRIPTIONS
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE SUD TERRAINS SA
Société par actions simplifiée
ARCADE JACQUES COEUR BATIMENT C. AVENUE DE BOIRARGUES
34970 LAITTES

ACTIVITE AMENAGEMENT FONCIER MARCHAN DE BIENS

Référence 350 278 941 (2000 F 205)

A NSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : AXYLIS CONSEILS

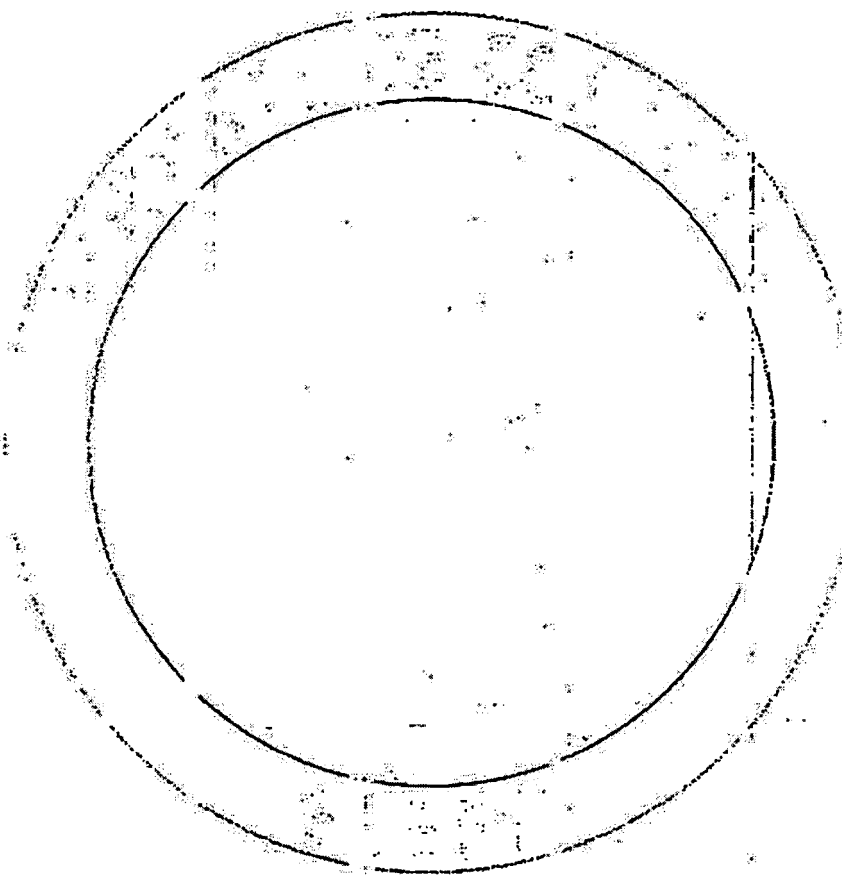
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE MANTISSEMENT, SUR FOND DE COMMERCE OU SUR FOND ARTISANAL, DE PRIVILEGE DE MANTISSEMENT ET DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS PRIS EN APPLICATION DE L'ART. L.621-32/III/30 DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 21 DECEMBRE 1985			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DU AGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1801 DU 23 DECEMBRE 2006)			NEANT	
ETAT DES DECLARATIONS DE CRANCES EN SUITE D'APPORT (ARTICLE L.141-32 DU CODE DE COMMERCE)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS PROVISOIRES DE PRIVILEGE DE MANTISSEMENT JUDICIAIRE (LOI DU 9 JUILLET 1991 N° 91-650, DECRET DU 31 JUILLET 1992 N° 92-705)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES (ARTICLES L.243-4, L.243-5 R.243-46 A 58 ET R.612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRI VILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 B15)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION (ARTICLES L.1253-1 à 7, et R.1253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE (L. DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)			NEANT	
INSCRIPTION		NATURE	LIBELLE	SOMMES
VOLUME	NUMERO	DATE		
2009	811	31/03/2009	C-B A profit de CONFAGNIS GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR 12 AVENUE ANDRE MALRAUX 92200 LEVALLOIS-PERRET D signation : Vehicule Utilitaire de Marque : PEUGEOT. MODELE : 207 Affaire Pack CD C1m 1,4HD, TYPE MINE : M8H2C, PUISSANCE FISCALE : 6 CV, No DE SERIE : VF3W8H2C9T14590, No D IMMATRICULATION : 428BH234	12 717.00 EUR
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE VENTE ASSOCIÉS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ARTICLE L.621-11 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)			NEANT	
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION (ARTICLE L.621-16 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)			NEANT	



COUT : 39.00 EUR ETATS EN TOTALITES
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER A CE JOUR
DELIVRE LE 24/06/2013 . LE GREFFIER TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

(DU CHEF DE SUD TERRAINS SA DEMANDE PAR AXYLIS CONSEILS)

INSCRIPTION			NATURE	LIBRAIRIE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
2010	335	06/01/2010	CL	Au profit de - DE LAGE LANDEI LEASING SAS 5/6 PLACE DE L'IRIS TOUR MANHATTAN 92095 PARIS LA DEFENSE CEDEX Dénomination - Le matériel MIC3300DF No serie V. 503900680 marque SEK ROLARY Date expiration - 20/07/2015	10 208.00 EUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTEGS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTE PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 92-1382, DECRET DU 22 MARS 1992 N° 92-456					NEANT



COUT : 39.00 EUR ETATS EN TOTALITES
 POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER A CE JOUR
 DELIVRE LE 24/06/2013 . EN GREFFIER TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
 (DU CHEF DE SUB TERRAINS HA DEMANDE PAR AXIS CONSEILS)



Annexe 12.1.b

Etat des nantissements et privilèges de Cabinet Angelotti

ETAT(S) DES INSCRIPTIONS

Référence du demandeur

ANYLIS

Etat des inscriptions

Nombre de pages du document (y compris cette page) : 2

Référence du débiteur :

SOCIETE EXPLOITATION DU CABINET ANGELOTTI
Société par actions simplifiée à associé unique
438 721 813 (2001 B 429)

la Ginièsse BEZIERS
00180 IMP de la Ginièsse
34500 BEZIERS

Type(s) d'état(s) :

ETAT COMPLET.



H. CURE-MONESTIER



AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR.

DU CHEF DE SOCIETE EXPLOITATION DU CABINET ANGELOTTI
Société par actions simplifiée à associé unique
la Giniesse BEZIERS
00180 IMP de la Giniesse
34500 BEZIERS

ACTIVITE

Référence 438 721 813 (2001 B 429)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : AXYLIS

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DES CLAUSES D'INALIENABILITE, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L. 621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 Du 23 DECEMBRE 2006)	NEANT
ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES (ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION ART. L. 8253-1 à 7, et R. 8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L. 62-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L. 511-57 DU CODE DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456	NEANT

COUT : 39.00 EUR ETATS EN TOTALITE
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS A CE JOUR
DELIVRE LE 24/06/2013 . LE GREFFIER TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS



H. CURE-MONESTIER

Annexe 12.2.2.a

Liste des biens immobiliers d'Angelotti Sud Terrain

— — — — —

— —

—

—

BIENS IMMOBILISES SAS ANGELOTTI SUD TERRAIN

DATE D'ACQUISITION	DÉSIGNATION
13/06/2002	Dans un ensemble immobilier dénommé "LES ARCADES JACQUES CŒUR" situé à Lattes (34970) Avenue de Boirargues : - La moitié indivis du lot n°58 d'une surface de 5.43m ² - Le lot n°68 d'une surface de 43.50m ² - La moitié indivis du lot n°70 = couloir desservant les lots n°68 et 69
18/11/1999	Dans un ensemble immobilier dénommé "LES ARCADES JACQUES CŒUR" situé à Lattes (34970) Avenue de Boirargues : - Le lot n°69 d'une surface de 84.80m ² - La moitié indivis du lot n°58 d'une surface de 5.43m ² - La moitié indivis du lot n°70 = Couloir desservant les lots n°68 et 69
22/12/1997	Dans un ensemble immobilier dénommé "LES ARCADES JACQUES CŒUR" situé à Lattes (34970) Lieu dit "LE PHARE" - Le lot n°16 = parking en sous sol - Le lot n°17 = parking en sous sol - Le lot n°18 = parking en sous sol
27/12/1994	Dans un ensemble immobilier dénommé "LES ARCADES JACQUES CŒUR" situé à Lattes (34970) Lieu dit "LE PHARE" - Le lot n°44 d'une surface de 67.55m ² - Le lot n°45 d'une surface de 32.65m ² avec la jouissance d'une terrasse de 28m ²

SAS ANGELOTTI SUD TERRAIN

COMMUNE	LOTISSEMENT	STOCK 31/12/2012			VALEUR 31/12/12
		N° LOT	REF CADASTRALE	SURFACE	
FOURNES	LE SOLEIA	Voirie	AV 945	2109	0.00 €
		Voirie	AV 947	222	
		Voirie	AV 957	1872	
		Voirie	AR 620	117	
		Voirie	AR 622	104	
		Voirie	AR 635	4503	
		TOTAL		8927	
SAINT MARTIN DE LONDRES	ZAC LA RASIMIERE	Voirie	C737	612	0.00 €
		Voirie	C767	5434	
		Voirie	C786	4236	
		Voirie	C791	1193	
		Voirie	C702	8	
		Voirie	C726	4	
		Voirie	C727	61	
		Voirie	C728	189	
		Voirie	C729	21	
		C738	66		
		TOTAL		11824	
SAINT BONNET DU GARD	L'OLIVETTE IV	Stock	B817	1740	152 845.27 €
		Stock	B819	440	
		Stock	B1350	3386	
		TOTAL		5566	
SOMMIERES	LES HAUTS DE BOUSQUERY	Voirie	AP919	5	0.00 €
TEYRAN	LE VIEUX PONT	Voirie	C2475	27	0.00 €
MONTPELLIER	LE CLOS DES CISTES		PO245	966	109 162.65 €
				DEPRECIATION 2012	56 483.57 €

ANGELOTTI SUD TERRAIN (par Absorption de la SAS LOTI IMMO - Traité de fusion du 14/12/2010)

SAINT BONNET DU GARD	L'OLIVETTE II	Voirie	B1661	133	0.00 €
		Piéton	B1666	99	
		Piéton	B1667	79	
		TOTAL		311	
ST JEAN DE MARUEJOLS	LES HAUTS DE MARUEJE	7	C1884	950	84 088.27 €
					DEPRECIATION 2012
ST BONNET DU GARD	L'OLIVETTE III	03	B1725	949	84 997.17 €
PONT SAINT ESPRIT	LE CLOS DES MESANGES	03	AW616	304	1 208 082.83 €
		06	AW619	303	
		07	AW620	303	
		13	AW626	360	
		15	AW628	493	
		16	AW629	424	
		18	AW631	308	
		19	AW632	307	
		20	AW633	305	
		21	AW634	307	
		22	AW635	370	
		29	AW642	349	
		30	AW643	353	
		33	AW646	396	
		34	AW647	320	
		38	AW651	300	
		40	AW653	386	
		41	AW654	397	
		44	AW657	337	
46	AW659	337			
47	AW660	339			
50	AW663	310			
52	AW665	431			
53	AW666	388			
		TOTAL		8427	
				DEPRECIATION 2012	55 080.51 €
MILHAUD	LE VERLAINE	Voirie	AV233	52	4 066.02 €
		Voirie	AV238	33	
		TOTAL		85	



- - -

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"



SAS ANGELOTTI SUD TERRAIN

COMMUNE	LOTISSEMENT	STOCK 31/12/2012			VALEUR 31/12/12	
		N° LOT	REF. CADASTRALE	SURFACE		
BEAUVOISIN	LA CLASTRE T1	053	D835	234	113 520,53 €	
		122	D855	184		
		123	D854	186		
		TOTAL		604		
			Bassin hors périmètre	D 230	7310	0.00 €
			Bassin hors périmètre	D 231	2015	
			Voirie	D 772	474	
			Voirie	D 788	110	
			Voirie	D 794	13	
			Voirie	D 806	343	
			Voirie	D 916	838	
			Bassin hors périmètre	D 986	1070	
			TOTAL		12173	
		BEAUVOISIN	LA CLASTRE T2	131	D998	235
133	D1000			314		
148	D1015			442	0.00 €	
156	D1022			287		
160	D1026			387		
168	D1034			178		
176	D1041			309		
186	D957			277		
194	D980			192		
167	D977			1775		
207	D966			533		
	TOTAL			4929		
	Voirie			D991		13840
	Voirie			D1121		2212
	Voirie			D1110		319
	Voirie			D1107		48
	Stock			D 989		438
	FOSSE			D1114		16
	FOSSE			D1111		13
	FOSSE			D952		6
	FOSSE	D947	10			
	TOTAL		16902			
BEAUVOISIN	LA CLASTRE T3	208	D1096 + D1048	282	1763 880,21 €	
		210	D1098 + D1050	236		
		212	D1100 + D1052	226	0.00 €	
		214	D1102 + D1054	397		
		215	D1055	210		
		216	D1056	188		
		218	D1058	244		
		219	D1059	271		
		220	D1060	228		
		221	D1061	232		
		222	D1062	161		
		223	D1063	183		
		225	D1065	208		
		228	D1068	213		
		229	D1095 + D1069	303		
		230	D1093 + D1070	338		
		232	D1072	230		
		233	D1075	1819		
		234	D1076	360		
		235	D1077	413		
		236	D1078	230		
		237	D1079	320		
		238	D1080	471		
		240	D1083	351		
		246	D1104 + D1089	296		
		251	C1595	294		
		255	C1597	317		
		257	C1605	548		
		260	C1589	489		
		266	C1584	374		
		277	D1073	231		
		278	D1074	314		
		280	C1601	541		
		281	C1602	571		
		Partie indivis lots 237 et 238	D1082	93		
		Partie indivis lots 281, 257 et 258	D1600	233 / Solde au 31.12.2012 = 155 soit 2/3		
			TOTAL	12337		
			Voirie	D1094		205
			Voirie	D1103		110
			Voirie	D1092		4257
	Voirie	C1593	3311			
	Voirie	C1603	84			
	TOTAL		7967			

50% INDIVISION AVEC OPLUS DEVELOPEMENT

-

Annexe 12.2.2.b

Liste des biens immobiliers de Cabinet Angelotti

4

1

4

1

SAS CABINET ANGELOTTI

COMMUNE		LOTISSEMENT		STOCK 31/12/2012	REF CADASTRALE	SURFACE	VALEUR 31/12/12	
		N° LOT						
LEZIGNAN CORBIERES	LES POETES TR1	0039	AX62			679	191 355,33 €	
		0251	AX175 = 346m ² + AX177 = 151m ² (ex AX59 et AX60 voir DA)			497		
		0054	AX69			929		
		TOTAL					2105	
	LES POETES TR3	0229	AX142			668	177 537,75 €	
		0232	AX138			575		
		0234	AX166			710		
		TOTAL					1953	
							TOTAL PR	368 893,08 €
							DEPRECIATION 2012	-85 517,39 €
REVEL	LE DOMAINE DE LA BASTIDE TR2	024	ZX425			845	354 577,15 €	
		025	ZX426			884		
		026	ZX427			894		
		032	ZX429			827		
		095	ZX448			686		
		094	ZX447			670		
		TOTAL					4806	
						DEPRECIATION 2012	-72 804,57 €	
QUARANTE	LES TERRASSES DU BOSQ TR1	08	K1989			766	467 016,74 €	
		10	K1991			662		
		12	K1993			892		
		32	K2002			1115		
		33	K2003			1036		
		TOTAL					4471	
						DEPRECIATION 2012	-22 670,80 €	
ORGEUIL	LE PARC DE LA NAUZETTE	44	A1595 (ex A1442 + 1447)			500	132 900,19 €	
		45	A1596	ex A1459 + 1439 + 1440 + 1450 + 1451		631		
		48	A1599		510			
		PARTIE INDIVIS LOTS 47 ET 48			A 1600	154/2		
		TOTAL					1718	
						DEPRECIATION 2012	-8 782,68 €	
SORREZE	LE CLOS D'ENTAILLADE	10	C1659			700	150 815,56 €	
						DEPRECIATION 2012	-13 190,14 €	
VILLENEUVE-LES- BEZIERS	ACTIPOLIS	Lots 6 et 7		AS194		8500	1 057 243,14 €	
				AS 6		3683		
		TOTAL					12183	
BEZIERS	LE SAINT CLEMENT	20	CK 259			358	69 751,82 €	
						DEPRECIATION 2012	-12 059,51 €	
BEZIERS	LES CAPUCINES	BRL	BZ 532			56	0,00 €	
VIAS	LES SALINES	Voirie	BV355 (ex BV339)			42	0,00 €	
CAZEVIELLIE	MDB	MAISON + TERRAIN	B449			15056	1 151 983,81 €	

Annexe 12.2.3.a

Liste des Baux d'Angelotti Sud Terrain

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	AGENCE	BAILLEUR	DATE DU BAIL	TERME	LOYER ANNUEL
Location bureaux 180 rue de la Giniesse 34500 BEZIERS	Béziers	SARL CA 8 rue Alfred Manessier 34500 BEZIERS	Bail du	01/07/2005 au 30/06/2014	Loyer annuel 22 803,00 euros
Location bureaux 47 allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE	Carcassonne	MR MME CROS Roger 31 rue de Séville 11000 CARCASSONNE	Bail du	01/05/2007 au 30/04/2016	Loyer annuel 12 812,40 euros
Location bureaux Immeuble Futuropolis 4 rue Maryse Hilisz 31500 TOULOUSE	Toulouse	SCPI ELYSEES PIERRE 103 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	Bail du	26/04/2010 au 25/04/2019	Loyer annuel 14 755,60 euros



Annexe 12.2.3.b

Liste des baux de Cabinet Angelotti

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	AGENCE	BAILLEUR	DATE DU BAIL	au	TERME	LOYER ANNUEL
Location bureaux Les Acades Jacques Cœur - Bât.C Avenue de Boirargues 34970 LATTES	Lattes	SCI ST JACQUES Rond Point de l'Europe Les Arcades Jacques Cœur 34970 LATTES	01/01/2007	31/12/2015	Loyer annuel	6000,00 euros

— +
